



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 JUILLET 2020

PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT - GREEN NEW DEAL - ACTE I

DELIBERATION :

LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier applicable,

Vu l'avis de la Commission n°1, Commission des Finances du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°2, Commission Solidarités, des Services Publics, de la Vie associative et du Logement du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°3, Commission Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°4, Commission Culture, Communication, Patrimoine et Langues catalane et occitane du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°5, Commission Education, Jeunesse du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°6, Commission International, Europe, Coopération au Développement – Evaluation et Prospective du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°7, Commission Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°8, Commission Emploi, Formation professionnelle, Apprentissage du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°9, Commission Industrie, Grands Groupes et Services aux Entreprises du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°10, Commission Transports et Infrastructures du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°12, Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 9 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission n°13, Commission Politique de la Ville du 9 juillet 2020,



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

- Vu** l'avis de la Commission n°14, Commission Economie touristique et Thermalisme du 9 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n° 15, Commission Economie de proximité du 9 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n°16, Commission Egalité Femme-Homme du 9 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n°17, Commission Montagne et Ruralité du 9 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n°18, Commission Sports du 9 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n° 19, Commission Méditerranée du 10 juillet 2020,
- Vu** l'avis de la Commission n° 20, Commission Prévention des risques, Eau du 10 juillet 2020
- Vu** le rapport n° 2020/AP-JUILL/02 présenté par Madame la Présidente,
- Vu** la délibération n°2018/AP-DEC/04 de l'Assemblée Plénière approuvant l'adoption du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie,
- Vu** la délibération n°2020/AP-MARS/01 de l'Assemblée Plénière approuvant l'adoption de la Stratégie Agriculture Durable
- Vu** la délibération n°2019/AP-JUIN /08 de l'Assemblée Plénière du 27 juin 2019 relative à la création des budgets participatifs citoyens régionaux,
- Vu** la délibération n°2018/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 22 juin 2018 approuvant le plan d'intervention régional pour l'eau et son dispositif d'intervention en faveur du bon fonctionnement et de la valorisation des milieux aquatiques,
- Vu** la délibération n°CP/2020-JUIN/20.01 de l'Assemblée Plénière du 26 juin 2020 approuvant l'avance en compte courant d'associé accordée à la CACG,
- Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-48, R.332-68 à R.332-81 ; L.411-1 à L.411-3 et R.411-1 à R.411-13 ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la Région ;
- Vu** le Code forestier ;
- Vu** la délibération n°2019/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du 19 décembre 2019 approuvant le Plan régional d'action Arbre et Carbone Vivant ;
- Vu** la délibération n°2020/AP-MARS/04 de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2020 approuvant la Stratégie régionale pour la Biodiversité ;
- Vu** la délibération n°2020/CP-AVRIL/07.12 de la Commission Permanente du 3 avril 2020 relative au dispositif régional en faveur des Réserves Naturelles Régionales et au règlement de Gestion des Financements Régionaux, dans sa version modifiée ;
- Vu** les délibérations du conseil municipal de Bordères-Louron en date des 11 juin 2018 et 19 juin 2019, sollicitant le classement en Réserve Naturelle Régionale de terrains dont la commune est propriétaire ;
- Vu** la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale présentée par la commune de Bordères-Louron en date du 15 octobre 2018 ;
- Vu** l'information faite au Préfet de région le 8 octobre 2019 ;



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

- Vu** l'avis favorable de la Communauté de Communes Aure Louron en date du 5 novembre 2019 ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du 29 novembre 2019 ;
- Vu** l'avis réputé favorable du Comité de massif des Pyrénées, sollicité le 8 octobre 2019 ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en date du 20 février 2020 ;
- Vu** le bilan de la consultation du public réalisée par la Région du 4 novembre 2019 au 4 février 2020 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Bordères-Louron en date du 26 mai 2020, donnant son accord définitif sur la création de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious, en tant que propriétaire des parcelles concernées ;
- Vu** la Charte Régionale de la Citoyenneté Active votée en mars 2018
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu** le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux
- Vu** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission dans la Fonction Publique d'Etat
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques
- Vu** la délibération n°CP/2020-AVR/11.11 approuvant le règlement d'intervention de la Région relatif à la reconquête des friches en Occitanie
- Vu** le rapport N°2020/AP-JUILL/02 présenté par Madame la Présidente et ses amendements adoptés en séance,

Considérant que

La pandémie de Covid-19 et ses conséquences appellent une réaction de grande ampleur de la part des acteurs publics et privés, à tous les niveaux. La Région Occitanie est déjà et entend être plus que jamais présente face à ce défi historique.

Le scénario qui se dessinait dès l'annonce du confinement planétaire – il a concerné plus de trois milliards d'humains – se confirme de jour en jour. Edgar Morin avait très tôt théorisé **l'enchaînement entre la crise biologique, la crise économique et la crise de civilisation**. Nous y sommes. Comme toutes les crises, celle-ci comporte sa part de dangers et sa part d'opportunités. Notre ambition est de prévenir ou de corriger les uns et de saisir résolument les autres.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Notre Assemblée régionale ne découvre pas ces évolutions de long terme que la Covid-19 n'a fait que mettre spectaculairement sur le devant de la scène. **Nous nous y étions préparés avec l'adoption en décembre dernier de notre feuille de route « Occitanie 2040 »**⁽¹⁾. Ce texte, qui prend acte des changements profonds amorcés depuis le début de notre mandat à travers nos politiques régionales, engage notre collectivité à « *revisiter en profondeur notre modèle de développement* », à revoir « *les logiques qui ont conduit à la crise climatique et écologique* », à construire un modèle « *juste et durable* », « *propre à notre région* », « *en accompagnant celles et ceux qui seront les plus impactés, en associant les habitants de notre Région à ce projet de société* ».

La crise de la Covid-19 ne fait donc que valider notre approche, en souligner l'urgence. **Les deux rapports qui sont présentés aujourd'hui s'inscrivent dans cette feuille de route** qui prévoit que « *nos plans de sortie de crise auront à apporter des réponses de court, moyen et long terme, présentant des bénéfices dans la transformation* » à opérer. Notre réponse de court terme, elle a commencé avec les mesures d'urgences adoptées depuis la mi-mars et elle se poursuit avec le Plan de relance pour l'emploi. L'action à moyen et long terme, c'est celle que nous poursuivons avec le Plan de Transformation et de Développement, notre Green New Deal pour l'Occitanie.

* * *

Avec son Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal, la Région Occitanie prolonge les mesures d'urgence et de relance prises depuis la mi-mars par un ensemble de dispositifs structurels, qui s'inscrivent dans la durée.

Notre Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal part de notre conviction, réaffirmée fin 2019 par notre feuille de route « Occitanie 2040 », que les crises que nous traversons appellent « *un changement global de notre modèle de développement* ». Notre ambition est de « *retrouver le chemin du progrès* », d'être « *porteurs de justice sociale et écologique* », de « *donner la priorité à des modèles économes en énergie, en ressources naturelles et en matières premières* », de « *remettre en route la réduction des inégalités, de remettre l'ascenseur social dans le sens de la montée, de permettre à chacun.e de prendre en charge son avenir* ». Cette volonté politique suppose une économie dynamique. L'expérience inédite d'arrêt mondial de l'activité a démontré à la fois que l'homme et la nature peuvent et doivent être placés avant l'économie et que la satisfaction de nos besoins les plus essentiels et utiles - se nourrir, se soigner, se loger, se déplacer, s'instruire, se former, se rencontrer, ... - nécessitent un certain niveau d'activité, raisonné et durable. **L'objectif que nous réaffirmons est bien de construire un nouveau modèle plus résilient, sur la base des atouts actuels et des fortes potentialités de la région Occitanie.**

Le Plan de Transformation et de Développement se nourrit en partie du projet européen de « Green New Deal », va interagir avec les travaux de l'Union européenne, en ce sens qu'il s'inscrit dans « *l'ambition européenne dont la Région est actrice au quotidien* » et qu'il ambitionne de réorienter l'appareil de production régional vers un modèle « *économique soutenable pour la planète* », un modèle visant à réduire notre empreinte carbone. Il y ajoute une dimension humaine et sociale.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

C'est ainsi que **les premiers jalons du Plan régional de Transformation et de Développement – Green New Deal** concernent la reconquête d'une **alimentation** saine et équilibrée, accessible pour toutes et tous, permettant à nos producteurs d'en vivre décemment. Ils s'appuient sur le travail de concertation et de terrain engagé depuis 2017 et le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie voté en décembre 2018. De nouvelles mesures, détaillées dans le rapport, relèvent trois objectifs : effectuer la transition agro-écologique, relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement, et permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation.

Ces mesures doivent conduire à **l'évolution des pratiques de production, de logistique, de consommation** : entre autres, l'expérimentation de ceintures maraîchères, la mise en place d'un plan Protéines végétales, le soutien à des projets de relocalisation de production, le contrat de filière conchyliculture, l'expérimentation du réseau liO pour le transport de marchandises, la création d'un réseau hydraulique régional pour la maîtrise de nos ressources en eau, l'accentuation du soutien aux circuits courts et aux commerces alimentaires de centre-ville, la pérennisation du dispositif d'urgence *Bien manger pour tous*, l'accompagnement de l'évolution du métier d'agriculteur par la formation. Il nous faut évoluer en direction d'un système économique qui ne soit plus fondé sur la consommation et la consommation irraisonnées de notre patrimoine environnemental, « *des ressources de notre planète, les biens communs d'aujourd'hui et ceux des générations futures* ». Concernant l'élevage, et compte tenu des territoires, du relief et du climat de l'Occitanie, nous devons privilégier le soutien à des ateliers d'élevages à taille humaine favorisant le bien-être animal, à l'opposé des élevages « industriels ».

Le soutien à l'implantation du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) à Toulouse répond également au double enjeu de créer des emplois en Occitanie et de préparer l'émergence d'une filière d'avenir autour des enjeux de protection des personnes et des biens par anticipation des événements climatiques, exemplaire aux niveaux européen et mondial.

D'autres mesures suivront, inscrites dans un rapport présentant en novembre prochain l'ensemble des actions du **Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal pour l'Occitanie**. En matière notamment d'éducation, de formation et d'emploi pour « *donner la priorité aux métiers de demain* », les métiers utiles et valorisant auxquels aspirent nos concitoyen.ne.s et dont notre société a réellement besoin ; en matière de logement, pour accélérer notre effort de rénovation énergétique qui est au cœur de notre stratégie « région à énergie positive » ; en matière donc de transition énergétique et écologique, de biodiversité, de gestion des déchets ; en matière de santé, de recherche, d'appui aux relocalisations, de stratégie numérique, de décentralisation, d'évaluation de nos politiques publiques ; en matière de jeunesse, de culture, de sport, de tourisme, de coopération, de vie associative et de solidarité ; en matière de mobilités bien évidemment, avec par exemple l'accélération du calendrier de la réouverture de la ligne ferroviaire de la Rive Droite du Rhône aux voyageurs en 2022.

Parce que le projet régional est porteur d'un nouveau modèle de société, il nous appartient de continuer à le construire avec nos concitoyen.ne.s. Ce sera l'objet de la future **Convention citoyenne pour l'Occitanie** (présentée dans le rapport) qui sera réunie à la rentrée de septembre. Dans la suite logique des démarches innovantes de concertation qui ont accompagné toutes nos grandes actions depuis 2016, elle viendra enrichir « *l'expérimentation de nouveaux outils de citoyenneté pour co-construire la démocratie locale et territoriale du XXIe siècle* ». Elle s'inscrira dans la dynamique de la Convention citoyenne pour le Climat qui, au niveau national, a rendu ses conclusions le 21 juin.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La Convention citoyenne pour l'Occitanie sera composée de cent citoyen.ne.s tiré.e.s au sort. A partir de leur vécu, de leur expérience réelle et concrète, des forces et des faiblesses de nos territoires, ils/elles pourront **enrichir les politiques régionales ou les compléter dans le cadre des compétences que nous confie la Loi**. Leur base de travail sera le mandat donné par la Région indiquant les questions auxquelles sont attendues des réponses non préformatées. Au terme de leurs travaux, leurs conclusions seront soumises à une votation régionale permettant à l'ensemble de la population de se prononcer.

* * *

En replaçant l'Homme et le Citoyen au cœur de son projet, la Région Occitanie souhaite contribuer, à son échelle, à « l'épanouissement du *Je* dans un *Nous* à reconstruire » qu'Edgar Morin appelait de ses vœux aux premiers jours de cette crise globale. Reconstruire ce *Nous*, c'est ce qui fait l'honneur de l'action politique. C'est s'atteler patiemment, mais de façon volontariste et déterminée, à rechercher les voies et moyens de notre nouveau modèle de Transformation et de Développement, fondé sur la sobriété, la coopération, l'optimisation et la responsabilité.

(1): dans l'ensemble de ce rapport, les passages en italiques correspondent à des citations extraites du rapport « Occitanie 2040 ».

CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE

Une démarche itérative...

- AP 16 juillet : Relance et 1^{er} Acte de la transformation
 - Présentation et vote du Plan de Relance pour l'Emploi
 - Annonce du lancement du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal pour l'AP de novembre
 - Présentation et vote de l'Acte 1 du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal avec le Plan Alimentation
 - Présentation et vote sur les modalités de participation citoyenne : Convention citoyenne et votation
- Automne : Concertation associant les citoyens et mobilisant leur expertise d'usage et leur connexion terrain
 - Septembre : Convention citoyenne
 - Octobre : Votation citoyenne
- AP novembre : Présentation et vote du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal et Débat d'Orientation Budgétaire
- AP décembre : Vote du Plan de Transformation et de Développement – Green New deal et du BP 2021 (1^{ère} traduction budgétaire du Plan intégrant les résultats de la votation citoyenne)



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Budget 2021

Le Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal en cours d'élaboration, nous invite à repenser le modèle de société que nous souhaitons construire ensemble, en Région, en France et en Europe. Cette démarche s'appuiera notamment sur « l'ambition Région Citoyenne » mise en œuvre depuis 2016 et amplifiée par une Convention citoyenne qui sera organisée cet automne. Ces innovations démocratiques seront relayées par la montée en puissance des Budgets participatifs, un outil au service de l'initiative citoyenne (budget de 7 M€ en 2019).

Ce plan intervient dans un contexte caractérisé par un affaiblissement des capacités financières de la Région, en lien avec la crise économique. Comme cela avait été évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires 2020, plus de la moitié des ressources régionales sont constituées de recettes fiscales directement exposées aux aléas conjoncturels (CVAE, TVA, cartes grises, certaines fractions de TICPE, hors droit à compensation).

Favorable en période de croissance, cette exposition présente des conséquences négatives en cas de récession aussi violente, une évolution amplifiée par l'érosion continue des dotations d'Etat. Sans mesure de soutien, au-delà de l'année 2020, l'impact sera plus important en 2021 et 2022 compte tenu du différenciel lié aux modalités de versement de la CVAE (première ressource régionale). Il est essentiel de bien appréhender le caractère pluriannuel de ces impacts financiers qui affaibliront durablement l'autofinancement, principale source de financement des investissements régionaux.

Pour autant, les Régions doivent être des acteurs clés de la relance et de l'édification du « monde d'après » car elles constituent l'échelon approprié en termes de compétences et de réactivité sur le terrain en tant que chefs de file du développement économique, de la transition écologique et de l'aménagement du territoire. Ainsi, en marge de la préparation du Budget Primitif 2021, des travaux sont engagés en vue de revisiter le plan pluriannuel d'investissement (PPI) autour de deux objectifs principaux : prioriser nos actions (et les échéanciers associés), garantir leur soutenabilité financière (cadre général des futurs budgets).

L'adoption du Budget est précédée d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) destiné à faire le point sur la situation financière de la collectivité, son environnement économique, financier et institutionnel, l'actualisation de la trajectoire financière et enfin, la présentation des orientations pour les années à venir, déclinées par politiques publiques. Cette étape préalable à l'examen du Budget Primitif (BP) 2021 est essentielle car elle permettra de définir les grandes priorités, garantir leur cohérence, leur faisabilité et leur temporalité.

Le Budget Primitif 2021 traduira, sur le plan budgétaire, la réalité du plan de transformation pour l'année à venir (crédits de paiement) et pour les années suivantes (AE/AP). Pour autant, au-delà des ajustements budgétaires, l'intitulé du plan (« transformation »), renvoie à une remise à plat de nos politiques publiques à l'aune du nouveau contexte et de priorités renouvelées, avec une exigence d'égalité, d'efficacité et d'incitativité des aides à renforcer.

Des actions tenant compte du résultat de la votation citoyenne seront intégrées au Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal afin qu'elles soient débattues dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2021 (AP de novembre). Les actions retenues trouveront une traduction budgétaire dans le Budget Primitif 2021.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Enfin, au-delà de la définition des politiques publiques à mettre en œuvre, leurs modalités de financement doivent, dès l'origine, occuper une place centrale dans nos réflexions collectives. En complément des ressources propres de la collectivité (fragilisées par la crise), les travaux en cours concernant la future programmation des fonds européens et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) doivent être guidés par un souci de cohérence avec le Green New Deal régional. La crise actuelle pose la question de la résilience et de la sécurité de notre système productif, tout comme sa compatibilité avec un mode de développement plus durable. Le partenariat est donc incontournable pour mener à bien ces politiques. Au-delà de la cohérence globale, il permet de décupler nos moyens d'action. La mise en œuvre d'instruments financiers innovants poursuit le même objectif.

Un Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal articulé aux futurs Plan de Relance de l'Union Européenne et programmes de la Politique de Cohésion gérés par la Région

Le 29 mai, la Présidente de la Commission Européenne a présenté les mesures proposées aux Etats membres en réponse à la crise sanitaire et pour favoriser la relance économique. L'objectif est également de confirmer la mise en œuvre du Green Deal et de préparer l'Europe à améliorer ses capacités de réponse sanitaire.

Ce Plan de relance s'articule pleinement avec les orientations données au Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal régional, autour de la transition énergétique, de la santé, de la digitalisation, de la résilience de nos entreprises.

Près de 55 Mds€ provenant des budgets UE 2014-2020 et 2021-2027 devraient abonder la Politique de Cohésion, notamment en étant injectés dans les programmes opérationnels actuels, pour être utilisés d'ici la fin 2023.

Ces mesures nouvelles vont avoir une incidence sur les programmes que gère la Région et sur celui qu'elle prépare pour la période 2021-2027.

1/ Programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020

Occitanie va bénéficier d'une partie des 55 Mds€ qui vont être déployés en Europe au niveau de la Politique de Cohésion jusqu'à fin 2023. Cette enveloppe ne sera connue qu'en octobre 2020, et les modifications de programmes devront être introduites avant fin novembre.

Les crédits supplémentaires seront mis en œuvre au sein d'un axe dédié dont le cofinancement par les fonds européens sera porté à 100%.

Les dispositifs soutenus, dont le contenu exact doit être précisé d'ici l'été, seront prioritairement axés sur :

- les investissements matériels et immatériels dans les services de santé ;
- le renforcement des capacités financières des entreprises, notamment par la mise en œuvre d'instruments financiers ;
- les investissements contribuant à la transition digitale et énergétique ;
- les services de base à la population, d'intérêt général, de proximité, économiques et non économiques (santé, services à la personne, sport, culture, loisir, aide sociale, accueil enfance et petite enfance...).



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

2/ Rédaction du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027

La concertation autour des travaux de rédaction du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 a été perturbée avec le confinement et les échanges n'ont pu continuer avec la même intensité. Mais compte tenu des calendriers national et communautaire qui ont été réaffirmés, et devant l'ampleur des investissements attendus pour relancer notre économie, la Région a décidé de maintenir son objectif de déposer le Programme Occitanie 2021-2027 en décembre 2020.

Il est en effet impératif de pouvoir débiter la nouvelle programmation le plus rapidement possible et d'apporter un soutien à nos territoires et à nos entreprises.

Sur la base des 1^{ers} travaux et des différentes contributions recueillies lors du séminaire régional de lancement du 16 décembre 2019, de l'Assemblée des territoires, du Parlement de la Montagne, ainsi que par courrier, nous avons été en capacité fin juin de présenter à la Commission Européenne et au partenariat régional, l'ossature du prochain programme.

En phase avec Occitanie 2040 et conçu pour s'articuler étroitement avec le Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal, le programme FEDER-FSE+ 2021-2027 repose sur :

- un axe fort dédié à la **transition énergétique et écologique**, notamment par une incitation au développement des mobilités douces ;
- la volonté d'agir pour les **entreprises**, et leur création, y compris celle du secteur touristique, en répondant à leurs besoins en investissement et financiers ;
- la préparation de l'avenir en misant sur la **recherche**, l'innovation et la **digitalisation** de l'économie et de l'administration ;
- un **traitement équitable des territoires**, notamment en garantissant l'accès à des infrastructures et services de base, mais également en les dotant d'équipements renforçant leur attractivité touristique et culturelle ;
- la volonté de doter les territoires des **infrastructures de formation** qui favoriseront l'accès de tous à la connaissance et à la qualification, et pourront réduire les concentrations (et déplacements) sur les métropoles ;
- un investissement particulier pour la formation du public des jeunes demandeurs d'emploi ;
- un soutien à la qualification des demandeurs d'emploi afin de répondre aux demandes des entreprises.

Par ailleurs, l'enveloppe FEDER consacrée au territoire Pyrénéen et gérée au travers d'un programme interrégional sur 2014-2020, sera en partie intégrée au programme régional (l'autre partie sera gérée au sein du programme régional de Nouvelle Aquitaine). Les crédits européens dédiés au Massif Central et au Bassin Rhône seront gérés au sein d'axes spécifiques interrégionaux du Programme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La volonté de produire un programme résolument acteur de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement est clairement affichée par la Région, mais également majoritairement par le partenariat régional qui a participé aux échanges, ou qui y a contribué par ses écrits.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Avancement des négociations PAC post 2020

La Région Occitanie souhaite envoyer un signal fort en faveur d'une réforme profonde de la PAC, pour développer notamment des exploitations agricoles à taille humaine pourvoyeuses d'emploi, renforcer la politique de développement rural et promouvoir la mise en œuvre de l'agenda rural (formation professionnelle, innovation sociale, suppression de la fracture numérique...), soutenir l'installation et la transmission, les circuits courts plébiscités par les consommateurs, les filières de qualité, une restauration collective biologique et locale etc.

Dans sa proposition initiale sur le financement de la PAC post 2020 de mai 2018, la Commission avait proposé une baisse de 15% avec 324 milliards d'euros mobilisés pour la PAC 2021-2027 contre 382,8 milliards sur 2014-2020.

Suite à la crise sanitaire et économique de ces derniers mois, la proposition de la Commission Européenne du 27 mai a porté à 358,5 milliards cette enveloppe (258,5 milliards pour le premier pilier et 90 pour le second) avec l'intégration de 3 nouveaux éléments :

- un supplément de 4 milliards d'euros pour le premier pilier distribué sur 7 années ;
- un supplément de 5 milliards d'euros pour le second pilier ;
- 15 milliards d'euros supplémentaires pour le second pilier issus du Plan de relance (une enveloppe à consommer entre 2022-2024).

Ces crédits complémentaires doivent permettre :

- de renforcer les outils de gestion de crise dans le domaine de l'agriculture ;
- d'investir dans des systèmes agricoles résistants, numériques et verts ;
- de soutenir l'économie rurale avec un soutien accru à la transformation numérique.

Malgré ces crédits complémentaires annoncés par la Commission en mai, le budget reste en baisse par rapport à la période précédente et des incertitudes pèsent encore sur le financement des mesures hors surface sur l'année 2021 (en raison des besoins sur les mesures surfaciques et notamment sur l'ICHN).

La Commission espère désormais un accord rapide des 27 pays autour de cette proposition car l'élaboration des programmes nationaux dépend fortement du cadre financier pluriannuel. Dans ce contexte, si l'approbation de ce dernier devait être repoussée, il ne fait guère de doute que la période transitoire qui débute le 1er janvier 2021 sera portée à deux années.

Concernant l'élaboration du Plan Stratégique National, la Région a engagé à l'automne 2019 un travail de concertation avec les partenaires agricoles et forestiers autour des besoins pour notre région sur chacun des objectifs stratégiques retenus par la Commission Européenne pour la PAC post 2020.

Cet exercice a permis d'identifier des enjeux et besoins à prendre en compte dans la construction du Plan Stratégique National et que la Région Occitanie soutiendra :

- la préservation des productions agricoles dans le cadre des accords commerciaux internationaux sur lesquels l'Union Européenne doit peser de tout son poids de premier importateur et exportateur mondial de denrées alimentaires pour modifier les règles actuelles destructrices du commerce international agricole, dans le sens de relations commerciales justes et solidaires ;
- la promotion de l'harmonisation des règles sociales, fiscales et environnementales au sein de l'Union européenne ;
- la reconnaissance de la valeur fourragère et des services environnementaux produits par les surfaces agro-sylvo-pastorales ;



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

- l'usage de l'eau comme bien commun le plus précieux, ressource limitée qui doit être protégée et utilisée de manière durable (comme avec les retenues collinaires et la mobilisation de nouvelles ressources dans le cadre des PGRE approuvés), par une gestion responsable tant de la quantité que de la qualité de l'eau. La prochaine PAC doit pleinement tenir compte de l'impact de l'activité agricole sur l'eau et favoriser le passage à des pratiques plus respectueuses de l'eau et de l'environnement ;
- Des paiements directs de la PAC plafonnés et modulés par actif agricole. Mieux vaut des campagnes vivantes et l'installation de nombreux nouveaux agriculteurs que de grandes exploitations industrialisées difficiles à transmettre ;
- l'octroi des aides directes jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite afin de favoriser le renouvellement des générations (à condition d'assurer un niveau de retraite décent à nos agriculteurs) ;
- l'augmentation de la contribution de la PAC à la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement (ecoscheme) ;
- la nécessaire adaptation des outils de gestion des risques aux spécificités et réalités des différentes filières et territoires ;
- le soutien spécifique via des aides couplées et des programmes aux filières fragiles ;
- une attention particulière devra être portée aux zones intermédiaires afin de tenir compte des problématiques spécifiques de ces zones (faibles rendements, etc.) ;
- l'analyse conduite sur les objectifs spécifiques « environnement et climat » montre le besoin de mettre en œuvre une approche globale de la transition des systèmes vers la durabilité à l'échelle de l'exploitation. Cette approche globale pourrait en outre permettre de répondre à la nécessaire simplification qui doit s'opérer dans l'attribution des aides non surfaciques du 2ème pilier ;
- la nécessité de promouvoir au niveau européen un agenda rural au même titre que l'agenda urbain, pour prendre en compte les besoins des territoires ruraux (circuits courts, l'innovation technique et l'innovation sociale pour des modes de production et de transformation durables et la restauration collective se fournissant en produits bio et locaux et la diversification de l'économie rurale) dans toutes les politiques européennes ;
- en matière de politique nationale, le besoin de mettre en place des mesures fiscales et sociales adaptées aux territoires ruraux pour encourager l'installation, le développement et le maintien de l'activité a également été identifié.

Aujourd'hui, les attentes du monde agricole et des territoires ruraux sont fortes. Nous mesurons aujourd'hui l'évolution majeure des attentes sociétales sur l'alimentation et la santé. Ces éléments seront à prendre en compte dans la mise en œuvre sur 2021-2027 d'une Politique Agricole et Alimentaire commune, juste, durable et solidaire.

Sous réserve d'une approbation du cadre financier d'ici l'été, le calendrier pourrait être le suivant :

- à partir de l'automne 2020 : architecture générale du PSN (priorisation, grandes masses budgétaires, orientations) et définition des dispositifs mis en place ;
- objectif de transmission à la Commission Européenne : 1er avril 2021.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Un Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal qui alimentera un éventuel futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027

La crise sanitaire et le déconfinement ont impacté plus fortement l'économie française qu'en 2008, alors que l'outil de production n'a lui pas été atteint. Aujourd'hui, l'enjeu principal consiste à créer les conditions du rebond économique, et donc de modifier en conséquence le cadre contractuel des contrats de plan qui n'est plus adapté, notamment en intégrant à cette contractualisation les enjeux industriels et économiques majeurs qui ne faisaient pas partie des anciens contrats.

La stratégie CPER Occitanie Etat / Région élaborée de façon partenariale fin 2019, dont l'ambition a été unanimement saluée au niveau national, avec une ossature basée sur les 2 piliers d'Occitanie 2040, à savoir la construction d'un nouveau modèle de développement et le rééquilibrage territorial, prend aujourd'hui tout son sens, au regard des enjeux liés à la crise actuelle. Elle devra néanmoins être actualisée pour mieux répondre aux nouvelles attentes, en assurant une cohérence d'ensemble avec l'intervention de l'Union européenne à travers son Plan de relance.

Par ailleurs, les Régions ont démontré leur agilité pendant la crise sanitaire, en intervenant au-delà de leurs compétences propres. Cette réactivité peut encore être mise en pratique, en identifiant des projets stratégiques qui peuvent démarrer dès maintenant.

Il convient en effet de redéfinir de nouvelles priorités, plus vertueuses au niveau environnemental, en lien avec le Plan de relance pour l'emploi et le Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal régional. Dans ces conditions, nous pourrions lancer les projets déjà prêts, garants d'une démarche de développement durable.

L'objectif est d'aider l'ensemble des secteurs d'activité à sortir de crise et faciliter les relocalisations productives qui présentent une importance stratégique : mobilité durable, rénovation / réhabilitation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, finalisation de la couverture numérique en très haut débit, développement des infrastructures de formation et de santé ou encore relance de l'activité touristique.

Au-delà, cette approche « relance » de la contractualisation vise à rétablir une relation de confiance Etat – Région, dans la perspective du futur contrat de plan Occitanie, dont le cadre financier est actuellement en cours de définition au niveau national, avec la définition des mandats de négociation. A ce titre, la Région a fixé 3 conditions à la reprise des négociations CPER :

- en premier lieu, régler la question des ressources des régions ;
- en second lieu, avoir un futur CPER Occitanie « connecté relance » doté d'un volet économique qui confirmera la mobilisation de nouvelles enveloppes, la régionalisation d'enveloppes nationales, dans le respect de la concertation avec les territoires ;
- enfin, intégrer les infrastructures de mobilités dans le futur contrat – comme cela a été posé depuis le début.

Seule cette approche systémique, ascendante, miroir de la réalité du terrain, saura répondre aux attentes de nos concitoyens, promouvoir en Occitanie un modèle de développement plus sobre, plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

I - ACTE 1 DU PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT – GREEN NEW DEAL : L'ALIMENTATION

I.1 – Tous Occitariens : Pour une souveraineté alimentaire régionale qui repose sur la transition agro-écologique

Dans une première partie, l'engagement de la Région en matière d'agriculture et d'alimentation durables est rappelé, ainsi que les principaux enseignements de la crise Covid-19 sur la consommation alimentaire régionale. La seconde partie est consacrée au développement de la stratégie régionale à mettre en œuvre pour atteindre une souveraineté alimentaire régionale.

A. La Région Occitanie, pionnière sur l'alimentation

La Région Occitanie mène depuis sa création une politique ambitieuse de soutien au développement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sur le territoire régional.

La Région a développé depuis 2016 des politiques régionales permettant d'accompagner les filières agricoles et les territoires de l'amont à l'aval. Depuis 2016, les budgets consacrés à l'agriculture, à l'agro-alimentaire et à la forêt ont bénéficié d'une augmentation de +46 %. Dans les territoires, de nombreux agriculteurs ont su anticiper les nouvelles attentes des consommateurs et de la société, et se sont engagés dans des actions favorables à la gestion durable des ressources naturelles ou de la biodiversité. La Région les y aide en s'engageant financièrement pour développer des essais de pratiques alternatives innovantes via un accompagnement en matière de recherche-expérimentation, préalable indispensable à leur diffusion auprès de l'ensemble des exploitants, à travers son Plan Bi'O Occitanie ou les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui sont des leviers importants pour induire les changements de pratiques, en finançant du matériel plus efficace permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Par ailleurs, les Pass et contrats AgroViti, le Pass AgriValorisation, le soutien à l'ingénierie pour le développement territorial, permettent d'accompagner producteurs, entreprises et territoires vers la création de valeur ajoutée par la relocalisation d'outils de transformation et commercialisation. Enfin, la Région contribue au maintien d'une agriculture dynamique et nourricière dans les territoires via son Plan régional d'accompagnement Installation - Transmission.

La Région s'appuie sur la recherche et l'innovation pour accompagner la transition agricole et alimentaire. L'Occitanie dispose d'un potentiel de recherche publique de très haut niveau dans les domaines scientifiques pouvant contribuer à ces enjeux et adresser aussi bien les pratiques culturelles que la transformation des productions ou la valorisation de déchets. L'I-SITE MUSE, porté par l'Université de Montpellier, a ainsi inscrit dans sa feuille de route un axe intitulé « Nourrir » et a structuré en conséquence ses forces et compétences. La Région mobilise l'ensemble de ses dispositifs de soutien pour appuyer la dynamique collective des forces de recherche et apporter des solutions innovantes et durables, en s'appuyant sur un partenariat étroit avec les acteurs professionnels et les entreprises du territoire.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Adoption du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie et de la stratégie pour une agriculture durable

Le Pacte pour une alimentation durable en Occitanie, adopté en 2018, a posé les bases d'une action régionale volontariste en faveur d'une promotion de la consommation locale de qualité comme levier de création de valeur sur le territoire. Il porte les attentes des 100 000 citoyens d'Occitanie qui ont participé à sa construction et se sont exprimés en faveur d'un modèle alimentaire respectueux de la santé humaine, des producteurs, de l'environnement, du bien-être animal. Cette forte participation, et la multitude d'initiatives qui émergent sur le territoire montrent une volonté des citoyens de reprendre le pouvoir sur leur alimentation. Ainsi le Pacte Alimentation donne une direction nouvelle à l'agriculture régionale, dans la réponse qu'elle peut apporter aux demandes des citoyens en Occitanie, qui appellent notamment à une évolution des pratiques agricoles prenant mieux en compte les enjeux environnementaux. Parmi les actions notables du Pacte Alimentation, le dispositif Occitanie dans mon assiette permet l'accompagnement technique et financier de l'ensemble des lycées régionaux vers l'atteinte de l'objectif d'introduire 40% de produits locaux dont la moitié en bio dans la restauration collective.

De plus, la Région a adopté en mars 2020 un cap politique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, construit autour des 3 piliers du développement durable (social « Bien vivre de son métier et contribuer à des campagnes vivantes », environnemental « L'environnement, une chance pour notre agriculture » et économique « des modèles économiques viables »). Ce cap politique a vocation à devenir la grille de lecture des projets agricole et agroalimentaire accompagnés par la Région à horizon de la prochaine politique agricole commune (PAC). Les exploitations agricoles, entreprises agroalimentaires, ou collectifs souhaitant être accompagnés par la Région devront s'inscrire dans ces objectifs qui seront déclinés au niveau individuel.

Enfin, de nombreuses solutions portées par des hommes et des femmes dans les territoires existent d'ores-et-déjà et contribuent à réaliser la transition agricole et alimentaire. La Région veille à entretenir un terreau fertile à l'émergence et au développement de ces solutions.

Promotion de la consommation locale : « Tous Occitariens »

Depuis 2006, Sud de France est la marque permettant de promouvoir les produits alimentaires d'Occitanie. Aujourd'hui rénovée et segmentée afin d'intégrer toutes les productions régionales et grâce à un important travail d'élaboration de 26 cahiers des charges relatifs aux produits alimentaires, Sud de France est une réelle démarche au service des filières régionales. Avec un panier de plus de 10 000 produits, Sud de France propose une offre complète et représentative des productions issues des territoires de la Région Occitanie.

La Région veut aujourd'hui renforcer la promotion du consommateur local, en lançant une grande campagne de communication dans 2 500 points de vente de la grande distribution en faveur des produits Sud de France et des produits régionaux. Cette campagne, intitulée « Tous Occitariens » valorise l'achat de produits bio, de qualité et locaux « dans ma zone » comme levier de développement de l'emploi et l'activité économique sur le territoire.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

B. La crise sanitaire met en exergue le manque de résilience de nos systèmes agricoles et alimentaires

Si le manque de résilience de nos systèmes alimentaires est un constat déjà connu dans un contexte de changement climatique, la crise a révélé d'autres fragilités telles que l'insuffisance des réseaux logistiques ; le manque d'outils de conditionnement, stockage et transformation de certains produits sur le territoire régional ou encore la dépendance à la main d'œuvre agricole saisonnière, notamment étrangère.

Des pénuries sur les produits frais

Chacun, notamment en ville, a pu constater des pénuries sur certains produits alimentaires de première nécessité, tels que la farine, les pâtes ou les œufs. Pourtant notre région produit suffisamment de blé ou d'œufs pour répondre à l'ensemble des besoins. En fait, la production régionale est supérieure à nos besoins de consommation pour une grande partie des produits du quotidien, tels que la majorité des fruits et légumes, les céréales, la viande bovine et ovine, ou encore la volaille et les poissons. Les pénuries observées sont liées aux dépendances de nos systèmes alimentaires à des mécanismes d'échanges mondialisés sur lesquels il convient d'agir.

Face à ces difficultés, transformateurs, distributeurs et consommateurs se sont tournés vers la production régionale pour assurer la continuité de leur approvisionnement alimentaire. Si la production agricole s'est maintenue, les freins à la continuité des approvisionnements se sont avérés être au niveau de la logistique de distribution ou de conditionnement des produits.

Une forte augmentation de la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation

Par ailleurs, durant cette période l'alimentation a pesé plus lourd dans le budget des ménages confinés. Le panier moyen a augmenté de 89% durant le confinement (institut IRI). Et en quelques semaines, les plus fragiles sont tombés dans la précarité, voire dans l'insécurité alimentaire comme l'indique le témoignage des associations alimentaires régionales qui ont reçu 30% de bénéficiaires supplémentaires durant la période.

Des évolutions des pratiques de consommation

Le confinement a été l'occasion pour un grand nombre d'habitants de (re)découvrir l'offre en circuits-courts près de chez eux. La profession agricole s'est adaptée à la fermeture de nombreux marchés de plein vent en développant des solutions de livraison à domicile ou en point relais, souvent sous formes de drive de produits locaux. Cette offre locale et de saison a été perçue comme rassurante par les consommateurs durant cette période. Les consommateurs s'étant orientés vers le local, les petits commerçants et le direct producteur en circuit court déclarent avoir l'intention d'intensifier ces pratiques à l'issue de la crise (note ObSoCo, avril 2020). Par ailleurs le confinement a été l'occasion de réinvestir nos cuisines : 33% des ménages ont passé plus de temps à cuisiner des repas pendant le confinement et 28% veulent continuer à consacrer plus de temps à la préparation des repas après le déconfinement (Panel Kantar).



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La Région a accompagné ces évolutions

La Région a proposé de nombreuses actions de sortie de crise : la plateforme Solidarité Occitanie a permis aux producteurs et commerçants de continuer à vendre leurs produits. Sa mise en place a été accompagnée de mesures de soutien à la logistique de livraison des produits, basées sur des principes de solidarité et de mutualisation. La Région a ainsi pu accompagner le développement des nouveaux modes de distribution expérimentés par les français durant la crise. Le dispositif « Bien manger pour tous » a été déployé rapidement permettant de livrer 450 tonnes de produits frais, de qualité et locaux, parfois bio, à plus de 30 000 familles. Enfin des aides économiques ont été déployées pour les exploitants et entreprises agricoles et les entreprises agro-alimentaires régionales (Fonds de Solidarité, Pass Rebond Occitanie...).

C. Trois enjeux majeurs pour renforcer la souveraineté alimentaire en Occitanie

Il apparaît nécessaire d'aller encore plus loin dans l'action régionale en matière d'agriculture et d'alimentation, en proposant des actions concrètes permettant de renforcer la **souveraineté alimentaire** régionale. C'est-à-dire le droit des populations d'un territoire à décider, collectivement et avec solidarité, de leur système agricole et alimentaire. En maîtrisant le lien au territoire, à la santé, à l'environnement, à l'emploi et au climat, avec la finalité claire de servir l'intérêt commun, en rendant accessible à toutes et tous une alimentation de qualité.

Rebâtir cette souveraineté alimentaire ne signifie pas un repli au sein du territoire régional, ni une opposition entre les modèles agricoles et les différents circuits de distribution. En effet la France, via ses exportations agricoles, joue un rôle important dans l'équilibre des échanges alimentaires mondiaux et de nombreux pays dépendent de l'approvisionnement extérieur pour éviter les pénuries.

A l'issue d'une série d'auditions d'experts menée en mai et juin 2020, un groupe de travail constitué d'élus régionaux a identifié trois enjeux majeurs pour une souveraineté alimentaire, à savoir : « Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable », « Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement » et « Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation ».

Ces trois enjeux sont en cohérence avec la stratégie européenne « de la ferme à la fourchette » (*Farm to Fork*) publiée par la Commission européenne le 20 mai 2020. Cette stratégie propose, conformément au « pacte vert » européen, des actions et engagements ambitieux à l'échelle européenne, pour transformer les systèmes alimentaires européens en normes mondiales de durabilité compétitive, de protection de la santé, et garantir les moyens de subsistance de tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

La Région est consciente que les produits alimentaires issus de ces filières relocalisées pourront être plus chers que des produits d'importations. Il est important d'informer les consommateurs des raisons de ces différences de prix qui sont à rechercher dans les conditions de production et la qualité des produits. Néanmoins, la Région s'engage à défendre un modèle alimentaire qui soutienne les agriculteurs pour une juste rémunération, fasse évoluer les pratiques agroalimentaires, évite de nouvelles ruptures sur les produits alimentaires (farine, œufs, pâtes pendant la crise sanitaire) et soutienne l'emploi local. A terme la structuration de filières alimentaires optimisées et structurées (outils de production performants, transport, réduction des pertes et gaspillages...) à l'échelle régionale pourrait permettre de faire baisser les coûts sur certaines productions.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La démarche ne pourra réussir que par une mobilisation forte de l'ensemble des consommateurs et des acteurs de l'alimentation (producteurs, distributeurs, restaurateurs, transformateurs). Dans la continuité de la campagne en cours « Tous Occitariens ! », et dans l'objectif de susciter un sentiment de citoyenneté alimentaire régionale et de donner les clés aux citoyens pour leur permettre de faire des choix alimentaires éclairés, des conseils pourront être donnés pour améliorer la qualité de son alimentation tout en réduisant son coût de revient : des recettes de cuisine, des informations sur la saisonnalité ou des conseils de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'argent investi dans des circuits de production et de distribution engagés en faveur de filières régionales, est de l'argent au final investi dans le développement économique du territoire et dans la création d'emplois. A titre d'illustration, une étude menée dans un magasin de produits locaux, le Locavorium de Saint-Jean-de-Védas dans l'Hérault par l'INRAE a montré que pour chaque euro dépensé par un consommateur au Locavorium, plus de 92% est réellement réinvesti dans l'économie locale.

1. Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable

L'ambition est de poursuivre l'accompagnement de la transition agricole et alimentaire des exploitations agricoles selon une approche globale de durabilité et en phase avec les enjeux des territoires. Pour aider les agriculteurs à **produire selon un modèle durable**, cet accompagnement vise particulièrement à renforcer l'autonomie des exploitations agricoles, notamment en limitant l'utilisation d'intrants et en **accompagnant la réduction drastique de l'usage de pesticides**. Il s'agira également de mettre en œuvre des politiques renforcées de **préservation et de valorisation du foncier agricole** et de **renouvellement des générations agricoles**, en facilitant l'installation, la transmission ou encore le salariat agricole. Enfin, pilier incontournable de la transition agro-écologique, la Région agira pour **le renforcement de la production régionale de protéines végétales**.

La stratégie régionale sur cet axe est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour chacun des enjeux précités en gras dans le paragraphe ci-dessus, le tableau met en avant les actions existantes en cours de mise en œuvre et celles qui seront mises en œuvre entre juillet 2020 et 2021 :

- Situation actuelle, colonne « Actions existantes en cours »
- Objectifs à atteindre, colonne « Amplification et déploiement de nouvelles actions » en distinguant trois temps : 1) actions nouvelles à lancer à l'AP de juillet, présentées en annexe N°1 ; 2) actions à mettre en œuvre à horizon 2020/2021 ; 3) actions de plus long terme (après 2021).

Axe 1 - Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable en Occitanie

Enjeux	Actions existantes	Amplification et déploiement de nouvelles actions		
		Actions nouvelles à lancer AP de juillet	2020/2021	Après 2021
Produire selon un modèle durable	<p>Lancement de l'expérimentation des contrats d'agriculture durable pour accompagner la transition (votée à l'AP de mars – lancement automne 2020)</p> <p>Poursuite de la politique régionale en faveur du bio (Plan Bi'O) en fixant l'objectif 30% de surfaces en bio d'ici 2030</p> <p>Accompagnement des projets d'économie d'eau agricole</p>	Créer des tiers lieux (incluant des parcelles expérimentales, « farm lab ») dans les lycées agricoles	Accompagner une production régionale de porcs durable	<p>Mettre en réseau les conseillers agricoles, à travers la constitution d'un forum des conseillers</p> <p>Faire de la marque Sud de France, la marque des produits de l'agriculture durable</p> <p>Accompagner l'évolution des pratiques vers une agriculture durable, dans un contexte de changement climatique</p>
Préserver et valoriser le foncier agricole	<p>AMO pour accompagner la création d'un fonds foncier agricole</p> <p>Préservation du foncier agricole intégré dans Occitanie 2040 (règle spécifique)</p>	<p>NEW! Valider les modalités de création d'un fonds foncier agricole</p> <p>NEW! « Mangez dans votre zone » : Expérimenter l'accompagnement de création de ceintures maraîchères péri-urbaines pour un approvisionnement local en fruits et légumes majoritairement bio</p>	Créer le fonds foncier agricole régional	Dispositif fonds foncier opérationnel
Renouveler les générations agricoles	Plan régional d'accompagnement Installation - Transmission 2018-2020		Préparer dans le cadre de la rédaction du plan stratégique national (prochaine PAC) la refonte des dispositifs d'accompagnement à l'installation	Imaginer avec les partenaires de nouvelles formes d'emploi agricole et accompagner les évolutions du métier d'agriculteur pour leur permettre de bien vivre leur métier : importance de la formation initiale et continue
Renforcer la production de protéines végétales en Occitanie	Adoption de la Charte d'engagement Fileg (votée à l'AP de mars) pour le développement d'une filière légumineuse en Occitanie	NEW! Valider les orientations d'un Plan Protéines Végétales visant notamment à réduire la consommation d'OGM	Adopter le Plan Protéines Végétales	A horizon 2030 : accroître la part de protéines végétales régionales et proscrire l'importation d'OGM qui contribue notamment à la déforestation



<p>Accompagner la réduction drastique de l'usage de pesticides</p>	<p>Adoption de la Charte de lutte contre les perturbateurs endocriniens</p>		<p>Renforcer l'axe « réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les exploitations » dans les appels à projets recherche / expé / innovation Via le projet « Occitanum », travailler sur la réduction des pesticides</p>	
--	---	--	--	--

Détail de la stratégie régionale et focus sur les mesures présentées lors de l'AP (voir également fiches en annexe N° 1) :

Produire selon un modèle durable

La Région agit d'ores et déjà à travers sa politique agricole, par exemple en **accompagnant des projets d'économie d'eau agricole** pour anticiper le changement climatique, mais aussi avec la **politique régionale en faveur du bio** – qui est un des leviers de la transition agro-écologique au même titre que l'ensemble des pratiques relevant de l'agro-écologie – ou encore **l'expérimentation des contrats d'agriculture durable** qui à terme constituera une nouvelle manière d'accompagner le développement de l'agriculture régionale résiliente et durable, qui répond aux enjeux du changement climatique.

La Région pourra s'appuyer également sur l'accord de partenariat signé avec l'INRAE pour relever trois défis sociétaux : des systèmes agricoles et alimentaires durables, l'adaptation aux évolutions globales, le développement d'une bio économie circulaire, et le financement du programme PSDR4 « pour et sur le développement régional »

A moyen terme la Région accompagnera plus particulièrement des projets concrets de changements de pratiques dans certaines filières. Par exemple **l'accompagnement d'une production régionale de porcs durable** est un cas de figure intéressant à examiner. En effet aujourd'hui, plus de 85% des porcs d'Occitanie sont produits dans le cadre d'un cahier des charges sous signe de qualité. Mais cette production, sur le déclin depuis le début des années 2000, reste insuffisante pour répondre à la demande des transformateurs locaux et pour couvrir la consommation régionale. Réinstaller des ateliers de production porcine en Occitanie ne pourra se faire qu'à la condition de la recherche d'acceptabilité de l'implantation des porcheries par les citoyens sur leur territoire. Ces projets sont aujourd'hui souvent freinés par l'image parfois stéréotypée qu'ont les consommateurs des conditions de vie des animaux dans ces élevages, par les craintes sur les nuisances aux abords ou les impacts de certains projets en termes de qualité de l'eau. La Région pourrait accompagner cette réimplantation selon un cahier des charges à travailler avec la profession (porc sur paille ou plein air...). Le projet de reconstruction d'une unité d'élevage porcin Label Rouge « Haut de Gamme » au sein du lycée agricole de Figeac (Lot), la Vinadie illustre cette volonté de la Région de développer des élevages combinant protection de l'environnement et bien-être animal.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Plus largement, l'ensemble des lycées agricoles régionaux promeuvent l'agro-écologie en région. Dans le cadre de la démarche à poursuivre autour du « Lycée de demain », il pourra être préparé un budget participatif en lien avec les politiques d'éducation à l'environnement. Il sera recherché à désartificialiser au maximum les lycées, en particulier à travers l'accompagnement à la création de jardins potagers et d'agréments.

A plus long terme, afin d'accompagner au plus près le changement de pratique dans les territoires la Région propose de mettre en réseau les conseillers agricoles, à travers la **constitution d'un forum des conseillers** qui leur permettra d'échanger sur leurs difficultés mais aussi leurs bonnes pratiques dans un esprit de co-formation. Le travail sera poursuivi sur la massification de **l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques**, dans un contexte de changement climatique et de réduction de prise de risque. Enfin, pour valoriser l'effort fait par les producteurs ayant adopté des pratiques durables, les **cahiers des charges de la marque Sud de France pourraient évoluer pour intégrer de nouveaux critères de durabilité en phase avec les attentes des consommateurs.**

Afin d'amplifier les actions déjà menées par la Région et de préparer le déploiement de nouvelles actions, **il est décidé de créer des tiers lieux dans les lycées agricoles.** Il s'agit d'une proposition issue du chantier agriculture durable, mené selon une méthodologie associant, à un même niveau de co-construction, les usagers, les agriculteurs, les élus régionaux, les agents, et les partenaires, acteurs des filières et des territoires. Ces tiers lieux auront pour objectifs de créer du lien entre les jeunes, les enseignants, les exploitants agricoles (installés et futurs) et les filières professionnelles au cœur d'un territoire et ainsi faire évoluer l'agriculture vers de nouveaux modèles. Plus largement, il s'agit de faire des établissements agricoles, vitrines de l'agriculture régionale de qualité et de proximité, des espaces ouverts de dialogue entre citoyens et agriculteurs, et les accompagner dans la construction de ce projet. L'objectif fixé est d'ouvrir a minima 4 lycées agricoles pilotes à la rentrée 2021, un par zone géographique identifiées dans Occitanie 2040 (Étoile toulousaine – Pyrénées - Massif Central – Ruban méditerranéen). Cf fiche annexe N°1-A1.

Préserver et valoriser le foncier agricole

Tous les 10 ans en France, l'équivalent d'un département est artificialisé, et les terres agricoles sont les plus touchées. La disponibilité du foncier est un enjeu fort en Occitanie. En effet avec l'arrivée de 52 000 nouveaux habitants par an, la pression démographique est particulièrement forte. La préservation et la restructuration du foncier agricole est particulièrement importante pour permettre le maintien et le développement de l'agriculture. Par ailleurs la disponibilité et le prix du foncier sont un frein pour le renouvellement des générations et le développement d'activités économiques agricoles et rurales sur le territoire Occitanie. Dans un contexte régional où les projets d'installation sont majoritairement hors cadre familial rendant les besoins de financement très importants, la recherche de solutions innovantes de financement de l'accès au foncier est essentielle. **Pour préparer la création du fonds foncier agricole, la Région est accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).**

La Région s'est pleinement saisie de cet enjeu notamment dans Occitanie 2040. La préservation des productions agricoles régionales, par **la sauvegarde du patrimoine agricole et par le développement de l'agriculture périurbaine est une priorité d'Occitanie 2040.**



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La création et le déploiement du fonds foncier agricole sera annoncée avec le vote des statuts à l'AP de décembre, et une association avec un premier cercle de partenaires. A terme, ce fonds sera un outil pour le développement de projets agricoles allant dans le sens des ambitions régionales, en matière de transition agro-écologique notamment. En parallèle, une expérimentation sera menée d'ici la fin de l'année pour accompagner des premiers dossiers concrets, en lien avec la SAFER. Cf fiche annexe N° 1-A2.

Dès à présent il est décidé d'**expérimenter l'accompagnement de territoires pour la création de ceintures agricoles péri-urbaines** qui permettront un approvisionnement au plus proche des villes (restauration collective et privée, marchés de producteurs, boutiques de produits locaux, consommateurs en direct...) en fruits et légumes majoritairement bio, mais également d'autres produits en fonction des spécificités des territoires. Les territoires pilotes engagés ou souhaitant s'engager pour une meilleure protection et valorisation des terres agricoles périurbaines seront accompagné via une offre de service régionale globale comprenant un accompagnement à la planification, via les SCoT, et la mobilisation d'outils opérationnels développés par la Région tels que le fonds foncier régional ou les dispositifs commerces de proximité (L'occal, bourg centre). Des territoires pilotes seront identifiés durant l'été pour un accompagnement à partir du dernier trimestre 2020. Cf fiche annexe N° 1-A3.

Renouveler les générations agricoles

Dans un contexte régional où le taux de renouvellement agricole n'est que de 65%, où 39% des exploitants ont plus de 55 ans, il est primordial d'œuvrer pour le maintien d'une agriculture dynamique pour assurer le potentiel nourricier des territoires régionaux. La Région accompagne le renouvellement des générations agricoles grâce à son **Plan d'accompagnement Installation-Transmission en agriculture 2018-2020**. Ce plan a pour but d'anticiper davantage les transmissions d'exploitation et de favoriser les parcours d'accès à l'installation. Par ailleurs, la Région généralise le Contrat Emploi Formation Installation par le biais duquel elle verse une indemnité à l'agriculteur qui s'installe. Elle finance également directement des installations avec des aides au démarrage et aux investissements (majorées en agriculture bio et en zone de montagne).

Dans le cadre de la prochaine PAC préparée par la rédaction du plan stratégique national (PSN), la Région fera **évoluer ses dispositifs actuels d'accompagnement à l'installation**. L'ambition est à terme d'**imaginer avec les partenaires de nouvelles formes d'emploi agricole et d'accompagner les évolutions du métier d'agriculteur permettant de bien vivre** dans ce secteur. Un des leviers identifiés pour y parvenir est la formation, qu'elle soit initiale ou continue.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Renforcer la production de protéines végétales en Occitanie

Le renforcement de la production de protéines végétales en Occitanie pour l'alimentation animale et l'alimentation humaine est un enjeu primordial pour la transition agro-écologique. Pour les élevages, il s'agit de renforcer l'autonomie vis-à-vis de l'importation de protéines végétales provenant de l'étranger, parfois issues de plantes OGM. Ce sujet sera également traité dans le cadre du Contrat de filière élevage en cours d'élaboration avec les partenaires.

Ce Contrat de filière veillera à promouvoir le développement de formes d'élevage respectueuses de l'humain, l'environnement et le bien-être animal. Pour l'alimentation humaine, il y a un intérêt nutritionnel à diversifier les sources de protéines. Les légumineuses ont également un rôle important à jouer dans le défi agro-écologique. Elles accompagnent le changement des pratiques agricoles de nos territoires vers un modèle plus durable. Enfin les légumineuses sont porteuses d'un fort potentiel de création de valeur, dans un contexte de demande importante et croissante.

Le potentiel régional est d'ores et déjà important puisque la moitié des surfaces oléagineuses et de légumes secs bio françaises est située en Occitanie. Un tiers des surfaces de lentilles bio françaises sont cultivées en Occitanie et plus des trois quarts des surfaces de pois chiches bio. Enfin, la région concentre près de la moitié des surfaces de tournesol bio et plus de la moitié de surfaces de soja bio français.

La Région est partie prenante depuis ses prémices du projet Fileg visant à faire émerger une filière légumineuse en Occitanie, et l'accompagne au plus près pour permettre l'élaboration d'un contrat de filière légumineuses. Lors de l'Assemblée Plénière de mars **la Région a ratifié la charte commune d'engagement Fileg**. Depuis 2017 le projet fédère plus de 55 structures amont et aval. Depuis janvier 2020, ce consortium travaille à la construction d'un mode de gouvernance de la filière et de services à la filière.

Afin d'apporter une réponse à cet enjeu **les orientations d'un futur Plan régional Protéines Végétales** sont proposées. Il sera présenté lors de l'AP de novembre. Ce plan permettra également d'adopter un calendrier de travail pour proscrire à terme l'importation d'OGM. Cf fiche annexe N°1-A4.

Accompagner la réduction drastique de l'usage de pesticides

L'utilisation de produits phytosanitaires constitue un enjeu majeur de santé publique. Les différentes études publiées mettent en évidence des augmentations significatives de risque pour plusieurs pathologies en lien avec l'exposition des travailleurs et de leurs familles, ainsi que pour le développement du fœtus et du jeune enfant lors d'expositions au cours de la période prénatale et périnatale. Plus largement, l'ensemble des consommateurs est potentiellement concerné par les dangers que peuvent présenter les pesticides. Leur utilisation constitue aussi un enjeu majeur pour l'environnement. La quasi-généralité des cours d'eau français est contaminée et le coût du traitement curatif de l'eau est estimé entre 260 et 360 millions d'euros par an en France. Les insectes pollinisateurs sont également menacés par l'utilisation de ces produits.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

En 2019, la Région a adhéré à la **charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »** lancée par le réseau Environnement Santé. Parmi les engagements pris, celui de contribuer à la limitation puis l'élimination de l'usage de produits tels que pesticides, désinfectants ou encore insecticides qui contiennent des perturbateurs endocriniens. D'ores et déjà, la Région aide plusieurs réseaux d'agriculteurs pour qu'ils testent de nouvelles pratiques. La Région favorise également la lutte contre les phytosanitaires en zone non agricole en encourageant les techniques alternatives de désherbage.

La recherche et l'expérimentation sont incontournables pour envisager des alternatives à ces produits. La Région **renforcera l'axe « réduction des produits phytosanitaires dans les exploitations » dans ses appels à projet portant sur la recherche, l'expérimentation et l'innovation**, tel que l'appel à projet Ready'nov. Elle poursuivra également son accompagnement des projets de recherche allant dans ce sens. Tel que le **projet Occitanum** qui met en œuvre une démarche innovante d'intelligence collective et de science participative : le « living-lab », conçu pour développer l'innovation ouverte autour du numérique comme levier de l'agro-écologie et de l'alimentation de proximité. Parmi les projets identifiés figure la réduction d'intrants avec les outils d'aide à la décision et l'agriculture de précision. Le soutien de la Région Occitanie au projet Occitanum fait l'objet d'une délibération lors de cette présente Assemblée Plénière.



2. Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement

Relocaliser l'alimentation doit permettre de corriger une incohérence : la majorité de ce qui est produit sur un territoire est exporté tandis que la majorité de ce qui est consommé est importé. Or en Occitanie, la diversité des paysages et des climats régionaux, alliée aux savoir-faire des producteurs a permis le développement d'un patrimoine agricole et alimentaire particulièrement riche. Pour un grand nombre de productions nous sommes capables de pourvoir les besoins de consommation des habitants de la Région.

Nous ne souhaitons pas encourager une relocalisation visant à une forme d'autarcie alimentaire, mais simplement permettre aux consommateurs régionaux de trouver dans l'ensemble des réseaux de distribution une offre locale permettant de soutenir l'emploi et notre économie régionale. En effet, poursuivre les échanges alimentaires aux niveaux national et international est primordial pour la viabilité économique de grand nombre de producteurs et d'entreprises alimentaires régionales. Ces échanges sont aussi vecteurs, depuis le développement du commerce international il y a des millénaires, de brassages culturels enrichissants.

Pour parvenir à cette relocalisation selon un nouveau modèle de développement, la Région se fixe plusieurs ambitions. Tout d'abord **développer des outils intermédiaires de relocalisation pour structurer la chaîne alimentaire et apporter de la valeur ajoutée**. Ces outils, de production, transformation ou commercialisation devront être pensés collectivement, au bénéfice de tous et répartis équitablement sur le territoire. Pour que cette relocalisation s'inscrive dans une démarche de développement durable, la Région **accompagnera les entreprises agroalimentaires vers plus de durabilité**. Afin d'assurer des débouchés aux produits régionaux issus de ces démarches de relocalisation, la Région s'emploiera à **soutenir la production via une politique d'achat volontariste en restauration collective** ; à **développer la logistique** de l'approvisionnement alimentaire régional et à **renforcer les circuits courts de proximité et les nouveaux modèles de distribution**. Enfin comme la relocalisation doit également être pensée à l'échelle des territoires, la Région **travaillera avec des territoires engagés**.

Axe 2 Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement

Enjeux	Actions existantes	Amplification et déploiement de nouvelles actions		
		Actions nouvelles à lancer AP de juillet	2020/2021	Après 2021
Développer des outils intermédiaires de relocalisation pour structurer et apporter de la valeur ajoutée à la chaîne alimentaire	Plan d'urgence Covid-19 : relance de l'économie via l'outil Pass Rebond Soutien à l'investissement via les Pass et Contrats AgroViti (exemple : financement ligne de conditionnement de riz de Camargue)	Créer une agence régionale de l'investissement stratégique (ARIS)  Adopter un contrat de filière conchylicole Créer une écloserie de naissains d'huître de Méditerranée Développer les filières en mer de production de moules	Identifier avec l'agence Ad'Occ et les filières des porteurs de projets de relocalisation - développement d'une entreprise de conditionnement pour produire des paquets de farine (valorisation du blé tendre) - installation d'une usine de productions de pâtes en Occitanie (valorisation du blé dur) etc. Développer l'approvisionnement en produits de la mer de la distribution régionale par les criées d'Occitanie Accompagner les ports méditerranéens pour en faire des ports de pêche éco-responsables	Avec l'agence Ad'Occ et les filières : - Travailler sur les fruits et légumes (transformation/surgélation pour adaptation offre à la restauration collective) - Travailler avec les entreprises régionales transformant du lait pour les aider à s'approvisionner en Occitanie (en lien avec Sud de France) - etc.
Accompagner les entreprises agroalimentaires vers plus de durabilité	Concertation avec les professionnels de l'agroalimentaire pour préparer l'évolution du secteur	Adopter le contrat agroalimentaire	Introduire des critères de bonification RSE dans contrats AgroViti Limiter les emballages et favoriser le conditionnement des produits à partir de matières recyclables, conformément aux objectifs de l'économie circulaire	Aller au-delà de la bonification en accompagnant les entreprises éco-responsables
Soutenir la structuration de la production bio et locale via une politique d'achat volontariste en restauration collective	Dispositif « Occitanie dans mon assiette » pour l'introduction de produits bio et locaux dans les cantines des lycées Lancement d'Occit'alim (Centrale Alimentation) avec des lycées pilotes à la rentrée 2020		Développer Occit'Alim : augmentation du nombre de produits référencés et du nombre d'adhérents En s'appuyant sur les débouchés d'Occit'Alim, créer de nouvelles formes contractuelles de partenariats sur le long terme à un prix garanti avec les producteurs bio et locaux, permettant d'anticiper les commandes et de planifier leur production Etudier l'ouverture d'Occit'Alim aux CROUS	Ouvrir Occit'Alim à des opérateurs privés (associations caritatives, restaurateurs et restauration d'entreprise)
Développer la logistique des circuits de proximité régionaux	Plan d'urgence Covid-19 : création de dispositifs d'aide à la livraison de produits locaux	 Présenter une démarche à engager pour faciliter le transport des marchandises alimentaires en lien avec le réseau LiO	Engager un travail de recensement et de cartographie des infrastructures et solutions logistiques pour la distribution alimentaire en Occitanie	Développer un réseau logistique bas carbone pour les produits alimentaires régionaux

<p>Renforcer les circuits courts de proximité et les nouveaux modèles de distribution</p>	<p>Valorisation de l'offre locale sur la plateforme Solidarité Alimentation Occitanie puis Tous Occitariens</p>	<p>NEW! Présenter un outil favorisant le maintien, la restructuration ou l'implantation d'espaces commerciaux alimentaires (commerces d'intérêt général) dans les centres villes</p>	<p>Créer un dispositif de soutien aux nouvelles formes de distribution en circuits courts de proximité</p>	<p>Favoriser le développement d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire</p>
<p>Travailler étroitement avec les territoires engagés</p>	<p>Accompagnement d'action agriculture et alimentation dans le cadre des Contrats territoriaux , et le volet innovation</p> <p>Mesure FEADER ingénierie territoriale pour le développement de l'agriculture et de filières territorialisées</p> <p>Dispositif de soutien au développement de cantines s'approvisionnant localement</p>		<p>Constituer un « lab de l'alimentation » composé de territoires particulièrement avancés pour bâtir et tester collectivement des solutions aux problématiques rencontrées</p>	<p>Créer des contrats de territoire d'innovation alimentaire pour outiller les PAT et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets</p>

Détail de la stratégie régionale et focus sur les mesures présentées lors de l'Assemblée Plénière (voir également fiches en annexe N° 1) :

Développer des outils intermédiaires de relocalisation pour structurer et apporter de la valeur ajoutée à la chaîne alimentaire

La Région **soutient l'investissement dans les entreprises agroalimentaires à travers les dispositifs Pass et Contrat AgroViti**. Une ligne de conditionnement de riz de Camargue a par exemple été financée de cette manière, permettant un ensachage au plus près de la production. En effet, le territoire exceptionnel de Camargue permet de produire du riz, qui fait partie des aliments les plus consommés par les français. Lors de la dernière Commission Permanente, la Région a accompagné une entreprise récemment créée, la SAS l'Atelier du Grain, dans son projet de structuration d'une station de conditionnement de riz de Camargue (dont IGP). Actuellement, le conditionnement du riz en paquets destiné à être commercialisé au consommateur final est réalisé en Camargue pour à peine 15% de la production. Après usinage local (blanchissement du riz), le conditionnement est généralement délocalisé vers de gros conditionneurs industriels localisés en Italie ou dans le Nord (Valencienne). Le projet de l'entreprise vise ainsi à relocaliser cette étape de conditionnement en Camargue, pour la création d'une filière 100 % locale. Pour aller au-delà, la Région pourra également contribuer à promouvoir le riz de Camargue au sein de toute la région, notamment en le rendant accessible via la restauration collective et la distribution.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Durant la crise la Région a mobilisé 15 M€ pour **la mesure Pass Rebond visant à relancer l'économie régionale** en permettant aux entreprises de poursuivre leur plan d'investissement ou d'assurer des investissements d'urgence notamment dans les filières agroalimentaires et agriculture avec transformation / vente directe.

A moyen terme, la Région souhaite **soutenir techniquement et financièrement des projets concrets de relocalisation de filières**, de la production à la commercialisation. Pour ce faire elle souhaite travailler en lien avec Ad'Occ et avec les filières (AREA, coopération agricole, interprofessions...) à l'identification et l'accompagnement de projets émanant du terrain, répondant aux besoins régionaux des consommateurs et des acteurs de l'aval. Selon une réflexion stratégique d'optimisation de la logistique et de maillage territorial équilibré. Les acteurs de l'aval, notamment la grande distribution, seront associés à la démarche à condition de garantir des débouchés aux produits issus de ces filières relocalisées en région Occitanie. Leur implication ne se fera pas le biais des Assises de la distribution – volet grande distribution (cf plus loin).

Plus particulièrement, la **Région recherchera par un appel à manifestation d'intérêt des porteurs de projet pour développer le conditionnement de paquets de farine régionale adaptés à la consommation des particuliers et la production de pâtes régionales**. En effet ces deux produits ont fait l'objet de pénuries durant la crise sanitaire alors que l'Occitanie est une grande région productrice de blé tendre, dont l'essentiel est écrasé et ensaché en dehors du territoire régional. En France, 40% des paquets de farine que l'on trouve dans le commerce sont conditionnés à l'étranger, Allemagne, Italie ou Espagne le plus souvent. L'ouest de l'Occitanie est une grande région productrice de blé dur, dont la plus grande part est exportée à partir de Port-La Nouvelle vers des semouleries et des usines de fabrication de pâtes. Les filières blé dur et blé tendre biologiques, dont la demande augmente très vite, se mobilisent également en lien avec la Région pour leur relocalisation.

Par ailleurs la Région souhaite aider à **renforcer l'approvisionnement en produits de la mer de la distribution régionale, par les criées d'Occitanie**. En effet 80 % des ventes des criées d'Occitanie sont traditionnellement commercialisées par des mareyeurs espagnols et italiens pour leurs marchés domestiques. Dans le même temps l'approvisionnement de la consommation d'Occitanie en produits de la mer provient d'Atlantique, de mer du Nord, etc. La demande existe notamment à partir des marchés d'intérêt nationaux (MIN) de créer une filière d'approvisionnement des détaillants en poisson et des restaurants à partir des criées des ports de pêches d'Occitanie que sont le Grau du roi, Sète-Frontignan, Agde et Port-La Nouvelle.

La Région souhaite également accompagner le **développement de ports de pêche d'Occitanie éco-responsables** via une labellisation qui devra intégrer trois principales thématiques :

- la gestion des déchets et des matières polluantes issus de l'activité : recyclage des bacs polystyrènes des criées, recyclage des filets de pêche, gestion des hydrocarbures... ;
- la gestion des déchets (notamment plastiques) ramenés à terre par les bateaux lors de leurs activités de pêche sur le modèle du projet *Reseaclons* de l'Institut Marin du Seaquarium, accompagné par la Région ;
- la gestion de la ressource halieutique afin notamment de valoriser directement au sein des criées les espèces peu valorisables grâce à la mise en place d'atelier de transformation et de valorisation.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

A partir de 2021, la Région souhaite engager un travail spécifique sur certaines filières. Tout d'abord la filière laitière, dont la production régionale est en train de s'effondrer. Le soutien à la filière pourrait se faire en soutenant le maintien de l'activité et en **encourageant la transformation du lait pour créer de la valeur et ainsi revaloriser le prix du lait payé au producteur**. Les transformateurs régionaux de lait seront accompagnés pour la relocalisation de leur approvisionnement en matière première régionale. La conversion au bio est également une piste intéressante pour la filière laitière, en effet en 2018 le lait représentait 15% des parts de marché en bio en étant le 3^{ème} produit bio le plus consommé.

D'autre part la **filière fruits et légumes, afin de renforcer leur place dans les circuits de distribution régionaux et plus particulièrement la restauration collective**, pour laquelle la marge de progrès du taux de fruits et légumes régionaux est importante. Il s'agira pour ce faire de travailler à adapter l'offre, par exemple en investissant dans des outils de transformation et de surgélation.

Pour accompagner ces évolutions, la **création d'une agence régionale de l'investissement stratégique (ARIS)** est proposée dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi, un outil souverain destiné à investir intelligemment et patiemment dans les entreprises régionales afin de relocaliser en Occitanie les activités et savoir-faire clefs indispensables à la résilience de l'économie régionale. Les projets relevant de l'alimentation et de la logistique intelligente seront concernés, car ils concourent au renforcement de la souveraineté de l'Occitanie et à une meilleure appréhension des enjeux climatiques en région. La transformation (blé dur par exemple) mais également les projets d'optimisation logistique sont en particulier identifiés comme pouvant faire l'objet d'une intervention par l'ARIS.

La filière conchylicole, appuyée par la Région Occitanie a travaillé à un Contrat de filière visant à répondre aux défis auxquels doit faire face la conchyliculture d'Occitanie : changement climatique, pollution, production fluctuante en quantité et qualité, manque d'attractivité du métier et tension sur le foncier. Les actions prioritaires proposées par la filière sont les suivantes :

- Relocalisation des productions de moules et d'huîtres en Occitanie et adaptation au changement climatique
- Structuration de la profession via le développement d'une organisation de producteurs en charge de la commercialisation et de la promotion
- Attractivité du métier et préservation du potentiel de production

Pour mener à bien la construction de ce Contrat avec l'ensemble des professionnels, il est décidé que la Région co-finance pour les 3 prochaines années l'embauche d'un animateur au sein du Comité Régional de la conchyliculture. Cf fiche annexe N° 1-A5.

Parmi les actions du contrat de filière conchylicole, certains sont d'ores-et-déjà prêts à être mises en œuvre avec le soutien de la Région :

- **Créer une écloserie de naissains d'huître de Méditerranée**



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

L'Occitanie est une grande région de production de coquillage mais dépendante de l'Atlantique pour la production des naissains d'huîtres. La création d'une coopérative maritime susceptible de porter le projet et l'actualisation d'une étude de faisabilité sont des préalables indispensables à la réalisation de cet investissement qui pourrait un des premiers projets financés par le projet FEAMP 2021-2027. Cf fiche annexe N°1-A6.

- **Développer les filières en mer de production de moules**

Aujourd'hui seulement 38 entreprises conchylicoles – essentiellement des moules – sur 500 travaillent sur des zones de production en mer. Ces filières ont été largement abandonnées à la fin des années 90 en raison des pertes très élevées dues à la prédation par les daurades et à la concurrence d'autres pays – en particulier l'Espagne. De 5000 tonnes de moules en élevage en 1990 la production est passée à 952 tonnes en 2018. Le développement des filières en mer passe par le besoin de réviser le schéma actuel des structures pour installer des filières dites « italiennes » permettant de réduire la prédation des daurades. Une étude de faisabilité permettra d'obtenir une analyse de la pertinence économique et financière d'un projet de création d'activité. Cf fiche annexe N°1- A7.

Accompagner les entreprises agroalimentaires vers plus de durabilité

La Région agit depuis de nombreuses années auprès des entreprises agroalimentaires, notamment via des dispositifs de soutien à l'investissement. Afin d'accompagner ces entreprises dans des démarches de progrès, il est envisagé de faire évoluer les dispositifs régionaux d'aide aux entreprises en **introduisant des critères de bonification visant à valoriser les démarches relevant de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**. La Région accompagnera les entreprises dans leurs démarches de limitation des emballages et d'évolution vers des conditionnements à partir de matières recyclées ou s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. Cet accompagnement se fera notamment dans le cadre du Contrat Agroalimentaire (cf encadré ci-dessous).

A plus long terme la Région étudiera les manières d'**aller au-delà de la bonification, en accompagnant les entreprises écoresponsables**.

La Région a également initié à l'automne 2019 un travail partenarial avec AREA et la coopération agricole (LCA), en concertation avec de nombreux acteurs régionaux en tant que pilotes ou partenaires des actions. L'ambition fixée par les professionnels est de développer en Occitanie une alimentation plaisir, plus saine et durable avec des entreprises créatrices de valeur sur l'ensemble des territoires.

La démarche a abouti à la co-construction d'un **Contrat Agroalimentaire** au travers duquel, les professionnels ont jeté les bases d'une vision commune du secteur agroalimentaire régional à l'horizon 2025, leur « Grand dessein » : *Développer en Occitanie une alimentation plaisir, plus saine et plus durable, avec des entreprises créatrices de valeur sur l'ensemble du territoire.*

L'ambition emporte quatre défis assortis de 10 actions opérationnelles (voir fiches action en annexe N°1-A8 bis) pour travailler à une meilleure prise en compte des attentes sociétales et environnementales, au renforcement de l'attractivité de l'agroalimentaire et de ses métiers, à la solidarité inter-entreprises, mais aussi à la transformation des entreprises vers un modèle plus durable, avec la RSE comme fil rouge.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

S'adossant à un budget prévisionnel de 3,2 M€ sur 3,5 ans, le Contrat Agroalimentaire vise à mobiliser 700 à 800 entreprises agroalimentaires. En contrepartie, les investissements dans les entreprises engagées pour leur transformation sont estimés à 10 M€. Ce contrat sera signé officiellement à la rentrée 2020 par la Présidente avec AREA, LCA et l'État.

L'approbation du Contrat Agroalimentaire par la Région constitue un signal fort pour entraîner les entreprises agroalimentaires dans le mouvement de relance ainsi que pour mobiliser AREA, LCA, Ad'Occ et les partenaires. **Il est décidé d'adopter le cadre global du Contrat Agroalimentaire pour une alimentation plaisir plus saine et plus durable.** Cf fiche annexe N°1-A8.

Soutenir la structuration de la production bio et locale via une politique d'achat volontariste en restauration collective

Lors de l'Assemblée Plénière de mars 2020, la Région s'est constituée centrale d'achat, préfigurant ainsi la constitution de la centrale régionale alimentaire de produits locaux, de qualité et bio à destination de la restauration collective. Cette centrale, nommée « **Occit'Alim** » sera opérationnelle dès la rentrée scolaire 2020 sous la forme d'une **expérimentation** auprès d'une dizaine de lycées régionaux avant une montée en charge progressive à partir de 2021. Cette action renforce le **dispositif « Occitanie dans mon Assiette »** en proposant une solution « clef en main » aux établissements pour atteindre l'objectif de 40 % des achats alimentaires en produits de proximité, dont la moitié issus de l'agriculture biologique. Par ces actions la Région anticipe et facilite l'atteinte des obligations réglementaires prévues dans la loi Egalim : 50% de produits alimentaires issus d'une agriculture durable et 20% de produits bio en restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022.

Pour les territoires Occit'Alim est un outil simple pour renforcer la part des produits régionaux dans les assiettes des jeunes, en profitant d'une offre complète de produits locaux, bio et de qualité réunis sur une plateforme de commande en ligne. Pour les producteurs et entreprises alimentaires du territoire, Occit'Alim est un débouché commercial privilégié avec des volumes de commandes potentiellement très intéressants. En effet 1 300 000 repas sont servis chaque jour en restauration collective en Occitanie.

A moyen terme, dans le développement d'Occit'Alim une réflexion particulière sera menée pour expérimenter via cet outil **de nouvelles manières d'acheter et de contractualiser avec les acteurs de l'amont**. L'ambition est de sécuriser les producteurs par des engagements quantitatifs d'achat dans la durée, à un prix défini. Cette anticipation doit permettre de planifier à l'échelle régionale une production agricole et agroalimentaire adaptée aux besoins de la restauration collective régionale, structurante pour les filières. La Région étudiera également **l'ouverture d'Occit'Alim aux CROUS et, à plus long terme, à des opérateurs privés (associations caritatives, restaurateurs et restauration d'entreprises).**



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Développer la logistique des circuits courts de proximité régionaux

La relocalisation ne pourra pas se réaliser dans une réflexion approfondie sur la logistique alimentaire – plus particulièrement au niveau du premier et du dernier kilomètre. La logistique de transport de grandes quantités de produits sur de grandes distances est plus aisée à optimiser sur les plans économique et environnemental que celle de petites quantités sur de faibles distances (caractérisant souvent les circuits courts de proximité). Au-delà de la distance, d'autres paramètres entrent au jeu : modalités de transport (taux de chargement, type de véhicule, retour à vide...), modalités et durée du stockage, déplacements des consommateurs (distance, volume/valeur des produits achetés, trajet dédié ou non, mode de transport), l'enjeu est particulièrement d'optimiser les coûts liés à la logistique qui pèsent sur les producteurs.

En Occitanie, la logistique est une difficulté majeure rencontrée par tous les acteurs des circuits courts qui expriment régulièrement des besoins en terme d'émergence de solutions logistiques adaptées aux circuits courts (faibles volumes, diversité des produits, faibles distances, éclatement des lieux de production et de transformation, distribution, commercialisation) organisées au niveau des territoires, basées sur un transport et un stockage mutualisés, avec une sécurisation de la traçabilité et de la sécurité sanitaire (chaîne du froid, contaminations croisées...). Il apparaît que ces solutions reposeront notamment sur des flux d'informations avec le développement de l'usage des TIC (technologies information communication).

La Région a apporté des premiers éléments de réponse à la logistique des circuits courts **dans le cadre de son Plan d'urgence en mettant en œuvre deux types d'aides à la livraison** : 80€ par semaine pour les producteurs inscrits sur la plateforme Solidarité Alimentation Occitanie et jusqu'à 3 000€ pour des projets proposant des solutions collectives pour la logistique de livraison (conditionnement, stockage, transport).

Afin d'aller plus loin il est proposé d'engager un travail de **recensement et de cartographie des infrastructures et solutions logistiques** pour la distribution alimentaire en Occitanie. Par ailleurs un accompagnement des entreprises dans leur réflexion sur le conditionnement des produits sera engagé, afin que ce conditionnement soit adapté aux différents débouchés (grande distribution, restauration collective, circuits courts...). **Une solution de « transport à la demande » pour les produits alimentaires locaux** sera étudiée en lien avec les territoires, notamment les territoires de projet (PETR, PNR...). Cette solution pourrait prendre la forme d'une plateforme numérique de mise en relation entre producteurs/fournisseurs et transporteurs. Les modes de transports en mobilité douce (véhicule électrique, triporteur...) seront encouragés pour la logistique urbaine des derniers kilomètres.

La perspective de long terme, est **d'accompagner le développement d'un réseau logistique bas carbone** pour les produits alimentaires régionaux.

Pour approfondir le travail sur la logistique, **les principes d'une démarche à engager sont décidés pour faciliter le transport des marchandises alimentaires via le réseau LiO** et de réaliser une étude sur des territoires caractéristiques afin de mieux connaître les flux et pratiques actuels. Cf fiche annexe N° 1-A9.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Renforcer les circuits courts de proximité et les nouveaux modèles de distribution en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire

Les consommateurs sont de plus en plus en demande de produits locaux, issus de circuits courts de proximité et commercialisés selon de nouveaux modèles de distribution, plus responsables, plus pratiques, ou proposant une expérience d'achat particulière (épiceries itinérantes, drive, boutiques mutualisées, livraison de paniers, marchés nocturnes...). Afin de faciliter l'accès des habitants d'Occitanie aux produits locaux, la Région identifie deux axes de travail : 1) aider les habitants à identifier l'offre locale près de chez eux – il s'agit d'une demande exprimée par les citoyens lors de la consultation alimentation de 2018 – et 2) accompagner le développement de points de vente ou d'initiatives en circuits courts de proximité et/ou relevant d'un nouveau modèle de distribution. La Région mène déjà des actions sur ces deux axes.

En effet, durant la crise elle s'est mobilisée pour ses producteurs et commerçants et a proposé **une plateforme digitale « Solidarité Alimentation Occitanie » de référencement des producteurs « près de chez soi »** en capacité d'effectuer des livraisons de proximité. À travers cet outil, la Région a aidé les producteurs et commerçants du secteur alimentaire du territoire à maintenir leur activité économique, et permis aux citoyens de consommer local et frais. En sortie de crise, **la plateforme devient « Tous Occitariens », un outil permettant de repérer les producteurs locaux et commerçants près de chez soi, et donc de faciliter l'accès à l'offre régionale.**

Par ailleurs, la Région peut soutenir les investissements des exploitations agricoles destinés à faire de la vente directe (Pass AgriValorisation), la création de points de vente collectifs portés par des agriculteurs ou des entreprises (dispositifs AgroViti, Cuma et mesures FEADER), les projets de développement/restructuration/revitalisation de commerce alimentaire dans les centres villes en milieu ruraux (dispositif Bourg Centre). Mais, d'autres projets répondant aux attentes des consommateurs et aux besoins des producteurs et transformateurs régionaux sont inéligibles à ces dispositifs. C'est pourquoi d'ici la fin de l'année sera proposé un **dispositif de soutien aux nouvelles formes de distribution en circuits courts de proximité**. Un soutien particulier sera apporté **aux initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire.**

Dès à présent, afin d'accompagner l'implantation de points de vente répondant aux besoins du territoire et en cohérence avec les priorités régionales en matière d'alimentation. Il est proposé dans le cadre du Plan de relance pour l'emploi la création d'un **outil régional d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale**, dont l'action s'articulerait fortement avec les politiques urbaines locales, et en lien avec les grandes politiques régionales, telle que le Pacte Alimentation, pour faire le lien entre producteur et consommateur dans une logique de circuits courts et de commerce responsable.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Travailler étroitement avec les territoires engagés

La Région accompagne les territoires sur les thématiques agriculture et alimentation par le biais de différents dispositifs. Dans le cadre des contrats territoriaux de nombreux territoires signataires ont présenté des mesures sur ce sujet : développement des circuits courts de proximité ; développement et maintien d'une agriculture durable ; gouvernance agricole et alimentaire ; favoriser approvisionnement local en restauration collective. Des actions concrètes ont été soutenues dans ce cadre, et en mobilisant le fonds dotation innovation. Le dispositif ingénierie territoriale (mesure FEADER) permet de financer l'animation de programme d'action visant à développer l'agriculture et les filières de production territorialisées.

Par ailleurs lors de la Commission Permanente d'avril 2020, la Région a voté un **dispositif de soutien aux projets de restauration collective à destination des communes et des intercommunalités faisant le choix de s'approvisionner en produits locaux de qualité.** Concrètement ce dispositif permet aux collectivités signataires d'un contrat de territoire avec la Région d'obtenir un soutien financier pour la création de cuisines collectives pour les publics scolaires, petite enfance, personnes âgées et les investissements liés à l'adaptation des locaux existants.

De nombreux territoires se sont saisis de la question de l'alimentation, et se confrontent aux mêmes problématiques : logistique des circuits courts, approvisionnement local de la restauration collective, maintien de l'agriculture et du foncier agricole... Il semble pertinent de mettre en relation ces territoires – notamment les territoires de projets (PETR, PNR...) – et de **constituer un « lab de l'alimentation »** composé de territoires particulièrement avancés pour bâtir collectivement et tester des solutions aux problématiques communes.

A plus long terme il est envisagé de **créer des « contrats de territoire d'innovation alimentaire »** permettant d'outiller les projets alimentaires de territoire (PAT) et d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets.

3. Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation

Pour un nombre encore trop important de citoyens, « bien manger » signifie d'abord manger à sa faim. La transition vers une alimentation durable ne peut pas se permettre d'être à deux vitesses, en laissant de côté les plus fragiles d'entre nous, car l'alimentation est un droit. Depuis plusieurs années déjà et de manière plus marquée ces dernières semaines, les associations de solidarité déplorent une augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire. Ainsi que l'émergence de nouveaux publics : travailleurs pauvres, étudiants, ... Aussi la lutte contre la précarité alimentaire est un objectif de premier plan pour la Région qui souhaite initier et encourager le développement d'actions de **solidarité alimentaire** allant dans le sens du droit à l'alimentation, s'inscrivant dans un accompagnement global des bénéficiaires, leur permettant de ne plus être tributaire d'un système d'aide d'urgence. Améliorer la qualité des produits de l'aide alimentaire, donner le choix et les moyens d'être acteur de son alimentation, voici les objectifs que nous poursuivons.

Par ailleurs nous souhaitons encourager l'émergence d'une **citoyenneté alimentaire** à travers des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation, de formation à l'agriculture et l'alimentation qui permettent de donner à chacun les clés de mieux manger. Enfin pour aider chacun à consommer des produits locaux, nous mènerons des actions de **valorisation des produits d'Occitanie auprès des consommateurs** et nous emploierons à **renforcer la place des produits régionaux dans la distribution et défendre leur juste prix.**

Axe 3 – Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation

Enjeux	Actions existantes	Amplification et déploiement de nouvelles actions		
		Actions nouvelles à lancer AP de juillet	2020/2021	Après 2021
Solidarité alimentaire	Plan d'urgence Covid-19 : Opération Bien Manger pour tous	<p>NEW! Dispositif Bien Manger pour Tous : bilan et pérennisation</p> <p>Développer la solidarité alimentaire à l'international via des actions de coopération visant à accompagner les initiatives en matière d'agroécologie, d'alimentation, de lutte contre la malnutrition, de renforcer la sécurité alimentaire et l'autonomie financière des femmes, notamment en Afrique – signature d'accords de coopération avec deux régions ivoiriennes, premier acte d'actions ambitieuses de coopération plus globales sur l'Afrique</p>	<p>Organiser le don de denrées agricoles en Occitanie</p> <p>Participer à la coordination régionale de l'aide alimentaire</p> <p>Accompagner les associations au niveau départemental pour faciliter la coordination et soutien aux investissements structurants</p> <p>Via les Assises de la distribution mettre en lien GMS et associations</p>	Permettre aux associations de s'approvisionner en produits locaux via OCCIT'ALIM et de bénéficier ainsi de produits locaux au prix de la restauration collective
Citoyenneté alimentaire	<p>Consultation citoyenne alimentation avec 100 000 participations</p> <p>Report du Printemps de l'alimentation durable à Toulouse en avril/mai 2021</p>	<p>NEW! Lancer un budget participatif « Vos solutions pour l'alimentation durable »</p> <p>Créer un forum d'échange agriculture et alimentation à partir de la commission citoyenne du site Laregioncitoyenne.fr</p>	Réaliser une étude prospective sur les pratiques de consommation de demain et faire le lien avec la production agricole	Créer un Parlement de l'Alimentation réunissant des producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs-citoyens



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

<p>Valorisation des produits d'Occitanie auprès des consommateurs</p>	<p>Réponse à la crise Covid-19 : Création de la plateforme Solidarité Occitanie</p> <p>Campagnes annuelles de communication sur les produits Sud de France (fromages, Tous Occitariens...)</p>		<p>Etudier les développements possibles de la plateforme « Tous Occitariens » pour en faire un outil d'animation et d'éducation à la consommation de produits bio, de qualité, locaux</p>	<p>Créer une labellisation des points de vente de produits locaux et responsables (en lien avec sud de France). Ces points de vente pourraient ensuite être valorisés sur la plateforme Tous Occitariens</p> <p>Renforcer la politique touristique en Occitanie par la création d'un label touristique (en lien avec Sud de France) pour les restaurants s'approvisionnant en produits régionaux</p>
<p>Renforcer la place des produits régionaux dans la distribution</p> <p>et défendre leur juste prix</p>	<p>Valorisation des produits sud de France dans la grande distribution depuis 2006</p> <p>Concertation avec la grande distribution engagée depuis 2019 sur de nouveaux thèmes dans le cadre des Assises de la grande distribution</p> <p>Obtention du label « Territoire de commerce équitable »</p>	<p>Assises de la distribution, volet grande distribution : Adopter la Charte d'engagement pour une grande distribution durable en Occitanie</p>	<p>Organiser un événement à l'occasion de la signature de la Charte avec les enseignes partenaires des Assises de la distribution, volet grande distribution (automne 2020)</p>	<p>Elargir les Assises de la distribution aux autres secteurs (distribution spécialisée et traditionnelle ; restaurateurs privés ; nouveaux réseaux de distribution)</p>

Détail de la stratégie régionale et focus sur les mesures présentées lors de l'Assemblée Plénière (voir également fiches en annexe N° 1) :

Solidarité alimentaire

Durant la crise sanitaire, le budget moyen alimentation des familles a augmenté de manière significative. De nombreuses familles n'ont plus eu accès à la restauration collective, fragilisant encore plus l'accès des jeunes à une alimentation de qualité. Face à ce constat et aux difficultés de vente des producteurs régionaux, la Région a décidé de mettre des produits frais et locaux à disposition des familles dans le besoin. **L'opération « Bien manger pour tous »** s'adresse aux publics fragilisés et plus particulièrement aux familles de lycéens boursiers et aux personnes accompagnées habituellement par les associations d'aide alimentaire. La Région a remis des produits frais provenant de producteurs régionaux (fruits, légumes, poissons, fromages, viandes, ...) aux associations d'aide alimentaire qui assurent des distributions régulières dans plus de 500 points de collecte sur l'ensemble de la région. La Région mobilise une enveloppe de 2 M€ pour cette opération qui sera poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2020.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

L'opération Bien manger pour tous a permis de nouer des liens avec les réseaux régionaux de l'aide alimentaire et de mieux comprendre leurs problématiques et leurs besoins. Grâce à ces échanges des pistes d'actions structurantes à mettre en œuvre à moyen et long terme ont été identifiés. La première de ces pistes est **d'agir sur l'amélioration de l'offre alimentaire, en encourageant le don agricole et agroalimentaire en direct à destination des réseaux d'aide alimentaire**. Par exemple en accompagnant l'implantation en région de l'association Solaal, les dons effectués par les agriculteurs et entreprises pourront faire l'objet d'une défiscalisation (à hauteur de 60% valeur du don).

La seconde piste est que la Région **assume un rôle de coordination aux échelles régionales et départementales (besoin exprimé par les associations), en coordonnant une réflexion sur une nouvelle manière de faire de l'aide alimentaire dans les territoires**. Afin de sortir d'une aide alimentaire « d'urgence » pour une aide alimentaire qui va dans le sens du droit à l'alimentation (donner du choix, proposer des produits de qualité, impliquer les bénéficiaires dans la gouvernance des projets...). Les maisons de région (MDR), en partenariat avec les Départements pourraient animer une concertation dans chaque département visant à faire émerger des projets de coopération et de mutualisation de moyens entre les réseaux d'aide et à proposer à l'issue de la concertation des priorités d'actions. La Région pourrait accompagner ces projets sur le volet investissement (au titre du droit à l'expérimentation, ou de sa politique agricole et alimentaire) ; l'État, les Départements et les intercommunalités pourraient intervenir en fonctionnement au titre de leurs compétences sociales. Le modèle d'épicerie sociale et solidaire étant particulièrement intéressant, et identifié comme une des actions phares à mettre en œuvre dans le Pacte régional pour une alimentation durable, il pourrait être proposé dans le cadre de ces concertations de faire remonter des projets par département qui pourraient être soutenus par la Région. Les réseaux régionaux d'épiceries sociales et solidaires se sont montrés intéressés pour établir un partenariat avec la Région en ce sens.

Par ailleurs, dans le cadre des Assises de la distribution, volet grande distribution, **la Région fera le lien entre la grande distribution et les associations de l'aide alimentaire, afin de faciliter le don de produits**.

Enfin des actions de solidarité alimentaire à l'international seront mises en œuvre via de la coopération, notamment dans le but **d'accompagner les initiatives en matière d'agroécologie, d'alimentation, de lutte contre la malnutrition**, de renforcer la sécurité alimentaire et l'autonomie financière des femmes, notamment en Afrique. La Région Occitanie signera prochainement deux accords de coopération avec les Régions de Sud-Comoé et Grands-Ponts en Côte d'Ivoire, premier acte d'actions ambitieuses de coopération plus globales sur l'Afrique.

Face au succès de l'opération « Bien manger pour tous », il est décidé de la poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2020, en renouvelant le partenariat avec l'Irqualim, les Chambres d'agriculture et les associations. Cf fiche annexe N°1-A10.

Citoyenneté alimentaire

Depuis l'adoption du Pacte pour une alimentation durable en Occitanie, la Région souhaite encourager l'émergence d'une « citoyenneté alimentaire ». C'est-à-dire permettre à chaque citoyen d'être acteur de son alimentation, en lui redonnant le pouvoir de choisir son alimentation selon ses goûts et ses moyens, en lui donnant les clés lui permettant de réaliser des choix de consommation alimentaires éclairés, ou encore en lui donnant la possibilité de prendre part à la gouvernance régionale en matière d'agriculture et d'alimentation.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La Région a mené plusieurs actions en ce sens. Depuis de nombreuses années la Région organise chaque année le salon Régali, qui met en lumière les produits et les producteurs régionaux. En 2018, la **consultation citoyenne sur l'alimentation a recueilli près de 100 000 participations**. En 2019 et 2020 (report en 2021), organisation d'une grande manifestation citoyenne à destination du grand public, visant à valoriser les porteurs de projets régionaux : le **Printemps de l'Alimentation Durable**. Animation d'une communauté de citoyens désireux de suivre l'actualité régionale en matière d'alimentation en leur adressant régulièrement une newsletter Alimentation/Sud de France. Ou encore, organisation d'un appel à projets participatif sur le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire.

Afin de continuer à mener des actions en phase avec les attentes des citoyens consommateurs, des **études prospectives seront réalisés sur les pratiques de consommation de demain**, qui permettront d'orienter le développement de l'agriculture de demain.

L'ensemble des outils d'animation et de concertation mis en place par la Région autour de l'agriculture et l'alimentation pourront à terme être mis en cohérence pour **créer un Parlement de l'Alimentation**, lieu d'échange et de co-construction, qui donnera la parole à l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs-citoyens).

Dès à présent, il est décidé de lancer un budget participatif « Vos solutions pour une alimentation durable » qui vise à faire émerger et à mettre en œuvre sur le territoire régional de nouvelles solutions citoyennes portant sur les thèmes suivants :

- Éduquer à une agriculture et une alimentation durables
- Reconnecter le monde agricole et les consommateurs
- Diffuser des savoirs faire permettant de se réappropriier son alimentation : jardinage, cuisine...
- Favoriser la transition agro-écologique pour une alimentation durable
- Faciliter l'accès pour tous aux produits alimentaires locaux et de qualité

Doté d'une enveloppe globale de 360 000€, l'objectif est de financer des projets concrets et innovants, répondant à l'intérêt collectif (la solution proposée ne doit pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profit personnel), permettant de faire le lien entre au moins deux maillons de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation). Cf fiche annexe N°1-A11

Par ailleurs il est décidé de **Créer une communauté d'échanges citoyens sur l'agriculture et l'alimentation notamment par l'utilisation des fonctionnalités du site participatif laregioncitoyenne.fr et en déployant une méthodologie d'animation préconisée par le Lab'**. Cf fiche annexe N°1-A12.

Valorisation des produits d'Occitanie auprès des consommateurs

A travers sa marque Sud de France et les **campagnes de communication annuelles** (fromages, Tous Occitariens...) la Région mène depuis de nombreuses années une forte politique de valorisation des produits.

La plateforme « Solidarité Alimentation Occitanie », qui devient aujourd'hui « Tous Occitariens ! » est une solution permettant aux consommateurs d'identifier rapidement l'offre locale proche de chez eux. Dans les mois à venir cette plateforme pourra évoluer pour intégrer de nouvelles fonctionnalités afin d'en faire un outil d'animation et d'éducation à la consommation de produits bio, de qualité locaux et de saison.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

A plus long terme, afin de répondre à l'enjeu d'identification de l'origine régionale des produits et des points de vente en circuits courts, attente exprimée par les citoyens lors de la consultation alimentation en 2018 il est proposé de développer une labellisation pour les points de vente de produits locaux et responsables et les restaurants proposant une offre renforcée de produits régionaux. En lien avec Sud de France et la politique régionale en matière de tourisme.

Renforcer la place des produits régionaux dans la distribution et défendre leur juste prix

La distribution est entendue au sens large : grande distribution, distribution spécialisée (notamment magasins bio), distribution traditionnelle (boucherie, boulangerie...), marchés de plein vent et restauration hors domicile (restauration collective et restauration commerciale).

Représentant 70% des achats alimentaires, le secteur de la grande distribution a été traité prioritairement. Tout d'abord depuis des années dans le cadre de partenariats de **valorisation des produits de la marque Sud de France**, et plus récemment, sur de nouveaux thèmes, dans le cadre des « Assises de la distribution », une **démarche de concertation engagée avec la grande distribution depuis 2019**. Dans les mois à venir les Assises de la distribution seront élargies à l'ensemble des secteurs de la distribution.

L'organisation des assises régionales de la distribution alimentaire est l'une des dix actions phares inscrites dans le Pacte Alimentation. Cette action répond au besoin exprimé par les habitants d'Occitanie de « garantir un juste salaire à chaque professionnelle.s de l'alimentation ». L'ambition des assises est de renforcer la place des produits locaux dans la distribution, dans le respect de la répartition de la valeur entre les acteurs de la chaîne et le respect de l'environnement. Cette démarche favorise la structuration de nouvelles filières régionales et permet d'élargir l'offre de produits d'Occitanie aux habitants.

Depuis l'automne 2019, la Région est labellisée « **Territoire de commerce équitable** ». Ce label vise d'une part, à favoriser à l'échelle locale et avec les acteurs locaux, le développement d'une économie plus juste et plus durable, notamment en garantissant les droits des producteurs ; et d'autre part, à affirmer un engagement sur le long terme en faveur d'achats publics socialement durables et sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire local à la consommation responsable et aux enjeux du commerce équitable.

Il est décidé d'adopter la Charte d'engagement pour une grande distribution durable en Occitanie et d'autoriser la Présidente à la signer. Cf fiche annexe N°1-A13. Cette charte, co-construite avec les acteurs de la distribution et les partenaires, vise à encourager/favoriser cette transition de la distribution en scellant un partenariat. La base de la Charte porte sur 3 thèmes déclinés en 10 engagements forts :

- Thème 1 : Renforcer l'approvisionnement en produits régionaux, les rendre plus visibles et plus accessibles
- Thème 2 : Assurer un cadre commercial favorable à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement
- Thème 3 : Répondre aux attentes sociétales sur l'environnement

Le budget global pour ce plan est estimé à 24M€ sur 2020-2021 avec un effet levier de 75M€.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

1.2 - Occitanum – Occitanie Agro-écologie Numérique

Imputation budgétaire	Montant affecté
Opération : P121 O014 Chapitre : 909 Rubrique : 92 Défis-clés Action économique 92-Recherche et innovation	1 000 000,00 €

Le projet Occitanum, Occitanie Agroécologie Numérique, est l'un des trois projets lauréats de l'appel à projets « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » en Occitanie, porté par l'INRAE.

Occitanum s'inscrit à la croisée de deux domaines de spécialisation intelligente de la Stratégie Régionale de l'Innovation de la Région Occitanie : « Productions agroalimentaires territorialisées et valorisation de la biomasse » et « Systèmes intelligents et chaîne de la donnée numérique ». Il a vocation à faire émerger des solutions étayant le Pacte Régional pour une Alimentation Durable en Occitanie, et de faire de l'Occitanie le leader de l'agriculture et de l'alimentation de demain en mobilisant les technologies numériques dans une approche d'innovation ouverte.

Occitanum rassemble plus de 40 partenaires publics et privés sur toute l'Occitanie (chambres d'agriculture, coop de France, AgriSudOuest Innovation, Inrae, etc...).

Occitanum met en œuvre une démarche innovante d'intelligence collective et de science participative : le « living-lab », conçu pour développer l'innovation ouverte autour du numérique comme levier de l'agroécologie et de l'alimentation de proximité. Il est ancré dans les territoires via sept open-labs. Ces sites pilotes dédiés chacun à une filière (l'élevage, l'arboriculture, l'apiculture, la viticulture, le maraîchage, l'approvisionnement et les grandes cultures) mobilisent conjointement le tissu économique agricole, les entreprises du numérique, les citoyens et la recherche tout au long du processus. Il fait le lien entre territoires ruraux et urbains via la question de l'alimentation de proximité.

Le projet Occitanum a comme ambition de réussir à faire converger deux transitions essentielles pour notre agriculture et nos territoires : une transition de ses systèmes de production (agroécologie, adaptation au changement climatique, revenu et attractivité, etc.) et une transition alimentaire (modes de consommation, qualité et sécurité des aliments, etc.). En mobilisant les technologies numériques, les partenaires d'Occitanum souhaitent accélérer la transition agroécologique, permettre aux agriculteurs de retrouver un revenu et offrir aux populations un accès à une alimentation locale et durable.

Au vu de l'ambition de ce projet et de ses objectifs, en phase avec sa politique agricole et alimentaire, la Région a accompagné ce projet dès ses prémices et l'a soutenu dans sa candidature.

Le projet Occitanum contribuera également au volet alimentation du futur Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal qui est également présenté dans ce même rapport. Ce « Food New Deal » réaffirmera les ambitions de la région en matière de transition agro-écologique et de relocalisation des filières alimentaires régionales.

Il est donc proposé à l'Assemblée Plénière de permettre à la Région de s'engager dans la gouvernance du projet Occitanum en autorisant la Présidente à signer l'accord de consortium présenté en annexe N°2-A2.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Concrètement, Occitanum prévoit la co-construction de projets innovants par les acteurs du territoire, dans chacun des sept open-labs : un enjeu de transition agroécologique y est identifié, les acteurs formulent un besoin. Après sélection via un appel à manifestation d'intérêt, des solutions numériques sont sélectionnées pour y répondre. Le cœur du projet consiste à évaluer les performances techniques, environnementales, économiques et sociales des technologies et des transitions qu'elles entraînent. La recherche sera mobilisée pour mettre en place les méthodologies d'évaluation, aujourd'hui inexistantes, selon une base scientifique rigoureuse.

Une dizaine de projets innovants sont déjà identifiés : atténuer l'effet du changement climatique dans les vignes et les vergers avec l'agrivoltaïsme dynamique, réduire les intrants avec les outils d'aide à la décision et l'agriculture de précision, engager les grandes cultures dans la transition agroécologique avec un simulateur de trajectoire de transition, booster le maraichage avec des robots, suivre la biodiversité avec des ruches connectées, encourager et valoriser le pâturage à l'herbe grâce à la traçabilité totale, mettre en œuvre une logistique agile et durable pour les circuits courts.

La gouvernance du projet Occitanum repose sur la mise en place d'une structure centrale, le « Core », qui exercera la double fonction de centre de ressources (formations, système d'information, animation...) et de centre de capitalisation et valorisation des données produites, en particulier pour créer et diffuser des connaissances sur les nouveaux itinéraires techniques (agroécologiques) et sur les circuits courts.

Un « Observatoire du living-lab » sera également conçu pour recueillir des données sur le fonctionnement de ce nouveau dispositif et comprendre son rôle dans les dynamiques d'innovation et de diffusion de l'innovation.

L'INRAE a sollicité le soutien de la Région Occitanie pour renforcer le volet Recherche et Innovation du projet mené par une dizaine d'unités de recherche réparties sur toute l'Occitanie, pour construire et mettre en œuvre le Living Lab, construire l'observatoire et élaborer des protocoles « on-farm expérimentation ». Il s'agit également de développer des protocoles pour l'évaluation de l'impact des technologies numériques en conditions réelles dans quatre dimensions (environnementale / économique / sociale / technique), l'étude des technologies numériques intégrées aux Open labs et l'étude des leviers et verrous pour l'adaptation au changement climatique. Ces travaux nécessitent le recrutement de personnels dédiés et qualifiés, pouvant être déployés sur les open-labs et venant en appui des équipes de recherche.

Les objectifs de ce programme sont en phase avec la démarche des Défis-clés qui a été initiée par la Région en 2019 avec le CRRDT et dont l'un d'eux s'intitule « Contribuer à des systèmes alimentaires durables et sains ».

Par ailleurs, le soutien PRIME dont bénéficie l'Isite MUSE va permettre la mobilisation de l'apporteur d'affaires recruté sur la thématique « Agro » afin de pouvoir identifier et mobiliser les entreprises potentiellement intéressées par Occitanum.

Le coût total du projet est de 9 500 000 €, avec un financement apporté par le PIA de 4 900 000 € et des partenaires privés de 2 300 000 €. Un soutien financier doit également être apporté par le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) au travers du compte d'affectation spécial « Développement Agricole et Rural » (CASDAR).



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

En complément de ces financements, il est décidé d'attribuer à l'INRAE une subvention régionale de 1 000 000 €, pour une dépense éligible de 1 385 332,19 € HT, pour la mise en œuvre du projet Occitanum - R&D, tel que présenté dans le tableau financier en annexe N° 2-A1.

Il est également décidé d'autoriser la Présidente à signer l'accord de consortium du projet Occitanum présenté en annexe N° 2-A2.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

II - LA REGION RENFORCE LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION DES TERRITOIRES ET DES ACTIVITES

L'épidémie mondiale, avec ses conséquences dramatiques sur les vies humaines et ses origines liées à la crise de la biodiversité, a émergé dans les mêmes conditions que de précédentes épidémies, en mettant en contact des espèces animales sauvages avec des espèces domestiques et notre espèce.

Dans ce contexte, la responsabilité humaine dans les atteintes à la nature et à notre biodiversité, la destruction des milieux naturels, la déforestation, le changement climatique... a été à plusieurs reprises mentionnée. Ainsi, un nouveau récit est indispensable pour éviter l'effondrement de la biodiversité, condition essentielle à la survie de l'Humanité. Car au-delà de ses conséquences sur notre économie et plus globalement sur notre société, cette crise pourrait, comme l'indiquent certains écologues « n'être que le premier des nombreux chocs que nous subissons dans le futur du fait du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité », alors que ce patrimoine naturel est le seul à même de garantir durablement notre alimentation, l'approvisionnement en eau, un air de qualité...

Plus que jamais, notre vision et nos rapports au vivant doivent être renouvelés afin de proposer des solutions pour un environnement sain, vivant et durable.

Les observations inédites sur nos modes de vie en lien avec sur les effets du confinement et du ralentissement des activités économiques sur la pollution de l'air et sur la nature, comme la diminution des émissions de CO₂, le retour des animaux sauvages dans les villes..., sont autant d'enseignements à considérer dans la construction d'un nouveau modèle ; Un modèle plus juste qui valorise et préserve la nature et où la place de l'Homme est partie intégrante de son milieu.

La crise sanitaire du Covid-19 que nous venons de subir doit plus que jamais renforcer notre détermination à mettre en place un nouveau modèle de développement sur notre territoire régional, ainsi que nous l'avons promu dans Occitanie 2040.

Ainsi, notre priorité collective, une fois l'urgence sanitaire passée, doit être de nous mobiliser pour une sortie de crise économique, sociale mais aussi écologique. C'est tout l'enjeu du « Plan de relance pour l'emploi » qui concilie « rebond » de l'économie et respect de l'environnement, en intégrant notamment les enjeux prospectifs liés à l'eau dans les pratiques des entreprises tout en accompagnant le redémarrage de leur activité. C'est également tout l'enjeu du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal en phase de construction, qui devra permettre de renforcer la résilience de notre Région pour faire face à ces futures crises.

II.1 - Climat : La Région candidate pour accueillir le Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme (CEPMMT) à Toulouse

Aujourd'hui localisé à Reading au Royaume-Uni, le CEPMMT est un organisme intergouvernemental dédié à la connaissance et à la prévision du temps et du climat. Il est une référence mondiale en matière de modélisation numérique de la planète, d'analyse de données d'observations, et de prévisions météorologiques et environnementales. Le CEPMMT coordonne plusieurs services européens de surveillance de l'environnement, les services atmosphère, changement climatique, et de surveillance de phénomènes météorologiques dangereux.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Dans le contexte du Brexit désormais en œuvre, et comme un certain nombre d'organisations et d'enjeux communautaires, les équipes européennes délégataires de services environnementaux clés du programme Copernicus d'observation de la Terre, actuellement basées à Reading au Centre Européen de Prévision Météorologique à Moyen Terme (CEPMMT) doivent être relocalisées sur le territoire de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, La France s'est portée candidate pour accueillir à terme sur son territoire ces équipes de 250 spécialistes des sciences de l'atmosphère, de la modélisation, de la météorologie et du climat, à Toulouse en Occitanie.

Deux sites, Saclay et Toulouse, se proposaient pour accueillir ces services. Pour Frédérique Vidal et Elisabeth Borne, « les deux dossiers présentés étaient excellents, à l'image de l'expertise climatique française. Dans les deux cas, l'investissement remarquable des acteurs locaux, au premier rang desquels des collectivités, témoignait du fort intérêt de nos territoires pour les questions climatiques et scientifiques ».

La France est un pays attractif à plus d'un titre pour le CEPMMT. Elle héberge une communauté scientifique importante, répartie sur l'ensemble du territoire, qui couvre toutes les disciplines indispensables à la connaissance et à la prévision des évolutions de l'atmosphère, des océans et des surfaces continentales.

Capitale de l'aéronautique, de l'espace et des services environnementaux, Toulouse regroupe des acteurs majeurs de l'observation de notre Planète : le CNES, Météo France, l'Université Fédérale de Toulouse, Mercator Ocean International, qui met en œuvre le service de monitoring de l'Océan du programme Copernicus, et encore bien des entreprises majeures du domaine.

L'installation du CEPMMT représente donc une opportunité pour pérenniser et renforcer les positions françaises dans les services environnementaux, conforter les nombreux liens programmatiques et scientifiques structurants que le territoire toulousain entretient déjà avec le programme Copernicus, et ainsi renforcer sa position de capitale européenne de la lutte contre le changement climatique.

Cet écosystème académique, industriel et de recherche dense et varié offre un environnement favorable à la réalisation des missions du CEPMMT et aux synergies locales, mais aussi nationales et européennes, propices au transfert d'innovations et au progrès de la recherche vers des applications et services à haute valeur ajoutée.: observation et modélisation de la Terre (sols, océans, glaces...: CESBIO, LEGOS...), climat (changement climatique, impacts, adaptation, prévision saisonnière et décennale: OMP, CECI, ISAE, ENAC, LISST, CNRM...), chimie terrestre et pollution des milieux (qualité de l'air, surveillance des Gaz à Effet de Serre: Laboratoire d'Aérodologie, CNRM...) mais aussi pour le calcul intensif, le traitement des données de masses, l'intelligence artificielle (CERFACS, IRIT...) ou encore l'économie (TSE).

Les collaborations préexistantes entre ces organismes de recherche toulousains et d'autres grands organismes et structures de recherche français (CNRS, INRAE, ONERA, IPSL...) permettront au CEPMMT d'être en relation directe et quotidienne avec l'ensemble de la communauté française et les opérateurs majeurs dont l'expertise est indispensable aux politiques publiques et services climatiques et environnementaux.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Considérant l'intérêt du projet et les atouts de leur territoire, Toulouse Métropole, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de la Haute Garonne proposeront conjointement les meilleures conditions d'accueil et perspectives de développement aux équipes du CEPMMT, dont la décision est attendue en décembre prochain.

L'offre nationale réunit ainsi les garanties pour réussir la relocalisation du Centre et permettre d'améliorer plus encore les prévisions du CEPMMT au service de l'ensemble des États-membres et de tous les Européens.

Le choix définitif, entre Toulouse et d'autres sites européens, devra être fait d'ici fin 2020 par le CEPMMT. L'engagement et l'implication très forts de Jean-Luc Moudenc à la métropole, Carole Delga à la région et Georges Méric au département constitueront un atout majeur dans cette nouvelle étape européenne à venir ». En cas de succès, ce seront alors 150, puis 250 scientifiques et techniciens européens d'excellence, accompagnés de leurs familles, qui viendront s'installer dans la région et renforcer le rayonnement de l'Occitanie et de la France sur la scène spatiale, académique et climatique.

Les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique sont au cœur de son action internationale et constituent une priorité essentielle.

Dans cet objectif, le présent protocole vise à formaliser l'engagement conjoint de la Région Occitanie, du Département de la Haute Garonne et de Toulouse Métropole et de l'Etat pour accompagner le projet à la hauteur de leurs compétences et de leurs moyens afin de répondre aux enjeux de la candidature portée par l'Etat.

Il est décidé :

- **d'approuver le protocole de partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Métropole de Toulouse et l'Etat sur le soutien des collectivités à l'installation du Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme à Toulouse – annexe N° 3 ;**
- **d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre les actions nécessaires à la réussite de cette candidature ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer le protocole de partenariat susmentionné.**

II.2 - Eau : Vers un service public régional pour une gestion exemplaire de l'eau

Consacrée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 comme "patrimoine commun de la Nation", l'eau est un bien commun et une ressource vitale pour l'être humain, ses activités et son environnement.

Dans ce cadre, la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, la protection des milieux aquatiques et des zones humides, constituent, dans un contexte de changement climatique, des enjeux majeurs pour assurer à tous l'accès durable à l'eau et préserver à la fois la santé des citoyens de notre région, la qualité de leur environnement et le bien-être collectif.

1 - Un territoire d'Occitanie soumis aux aléas climatiques doté d'infrastructures et d'acteurs pour y répondre

Mais certaines évolutions en cours viennent fragiliser ce patrimoine et la pérennité des usages qui peuvent en être faits. Ainsi, les dernières années ont été marquées en Occitanie par une **succession de sécheresses et d'inondations** qui ont largement impacté le territoire régional.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Le **changement climatique**, dont les effets se mesurent déjà, laisse craindre que la fréquence et l'intensité de ces phénomènes extrêmes ne s'accroissent à l'avenir.

Il risque de mettre en péril la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour tous les usages, perturber le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des services qu'ils rendent, et exposer une population toujours croissante aux risques d'inondation ou de submersion marine.

C'est pour faire face à ces enjeux que la Région a voté en juin 2018 son **Plan d'intervention régional pour l'eau**, qui au-delà des dispositifs d'aides qu'il intègre (pour appuyer les projets des collectivités et autres structures gestionnaires de l'eau en Occitanie), positionne la Région comme un acteur clef de la gestion de l'eau sur son territoire. Ce Plan vise à la fois à agir conjointement sur :

- la **gestion durable de la ressource en eau** ;
- la **prévention et la réduction des risques d'inondation** ;
- la **préservation et la restauration des milieux aquatiques**.

Il s'appuie notamment sur l'existence :

- **d'infrastructures hydrauliques structurantes**, avec en particulier la concession régionale sur le littoral languedocien, les concessions d'Etat Neste dans les piémonts pyrénéens, ou encore le canal du Midi ;
- de **milieux aquatiques riches et variés** qui, au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, l'attractivité du territoire, l'économie locale et la qualité de vie des habitants (îlots de chaleur, paysages, etc.), présentent des intérêts majeurs pour limiter les sécheresses et les inondations ;
- et d'un grand **nombre d'acteurs régionaux** (EPCI, EPTB, bureaux d'études et entreprises de taille diverses, universités, ...) investis dans la gestion de l'eau au travers de multiples démarches multi-partenariales, menées à l'échelle des bassins versants (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrats de rivières ou de nappes, Projets de territoires pour la Gestion de l'Eau, Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, ...).

Mais cette politique doit être amplifiée, afin de mettre en œuvre le nouveau modèle de développement promu par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Occitanie 2040 pour répondre à l'urgence climatique.

La gestion de l'eau, tant dans ses périodes d'excès que dans celles où elle se fait rare, figure parmi les priorités du nouveau modèle de développement que nous souhaitons porter.

2 - Une action régionale à renforcer en matière de gestion de l'eau pour faire face au changement climatique

L'adaptation au changement climatique étant un enjeu majeur des 20 prochaines années, **je vous propose de faire de la gestion de l'eau un des axes prioritaires de notre plan de transformation et de développement** pour nous donner la capacité d'atteindre les objectifs d'Occitanie 2040 en définissant les moyens à mobiliser à court et moyen terme.

Ceci implique de travailler de front sur quatre axes cohérents et complémentaires :

- **Un axe visant à développer et optimiser le Réseau Hydraulique Régional**, pour adapter le territoire aux effets du changement climatique et notamment à la raréfaction de la ressource en eau parallèlement à l'augmentation des besoins induite par l'élévation de la température et par la croissance démographique.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

- **Un axe sur le renforcement de la prévention des inondations**, essentielle pour améliorer la résilience de nos territoires face aux événements climatiques extrêmes que nous subissons.
- **Un axe visant à s'appuyer davantage sur les Solutions fondées sur la Nature** : les milieux naturels, dont les milieux aquatiques, constituent une richesse de notre territoire, ils sont facteurs d'attractivité, supports d'activités économiques, mais jouent aussi un rôle essentiel dans la résilience face au changement climatique, qu'il s'agisse de réguler les crues, d'avoir un effet tampon lors des épisodes de sécheresse ou encore de favoriser la filtration des polluants, entre autres exemples. C'est pourquoi leur préservation constitue un enjeu fort d'Occitanie 2040, ainsi que l'objectif de notre Stratégie régionale pour la biodiversité, votée lors de l'Assemblée régionale du 5 mars dernier.
- **Un axe relatif à la mobilisation et la sensibilisation de tous les publics**, destiné à favoriser le partage des informations et l'association des citoyens, l'appropriation des enjeux de gestion de l'eau par tous les habitants ou touristes d'Occitanie, ainsi que la valorisation des actions conduites par la Région sur ce sujet. En effet, au-delà des actions des acteurs publics, au-delà des engagements indispensables des acteurs agricoles, industriels et touristiques, les citoyens ont également un rôle majeur à jouer en matière d'économies d'eau, de limitation des pollutions, de réduction de leur vulnérabilité face aux inondations...

Il est indispensable que le renforcement de l'action régionale dans le domaine de l'eau soit appuyé par la définition par l'Etat d'un cadre de moyens financiers et juridiques, avec la reconnaissance aux Régions d'une véritable compétence sur ce sujet et la mobilisation de moyens idoines. Même si elle assure déjà un lien entre les différents acteurs de la gestion de l'eau du territoire régional (départements, syndicats de milieux, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Parcs Naturels Régionaux, Associations Syndicales Autorisées, ...), la Région n'a en effet pas souhaité à ce jour prendre la délégation des missions relatives à l'animation et la concertation dans le domaine de l'eau, cette délégation n'offrant pas des leviers suffisants pour répondre de manière opérationnelle aux besoins du territoire.

Pourtant l'attente de l'ensemble de ces acteurs vis-à-vis de la Région est forte, tant sur des aspects techniques que financiers. Elle l'est tout autant des citoyens d'Occitanie, pour que nous apportions des réponses concrètes et rapides aux problématiques rencontrées en matière d'eau, et adaptions la gestion des ressources, des milieux aquatiques et des inondations aux évolutions en cours.

Aussi, je vous propose que nous mettions en œuvre dès à présent les axes définis précédemment, en nous appuyant notamment sur les deux opérateurs que constituent BRL et la CACG et sur le Réseau Hydraulique Régional pour créer un **Service public régional de l'Eau**.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

3 – Axe 1 : Co-Construire un Réseau Hydraulique Régional au service de l'adaptation au changement climatique en Occitanie

3.1 – La gestion quantitative de la ressource en eau, défi N° 1 des années à venir

L'état des lieux réalisé en 2017 dans le cadre de la démarche régionale « H₂O 2030 », a mis en évidence d'importants **déséquilibres quantitatifs** entre besoins et ressources disponibles sur une large partie du territoire régional (entre 160 et 180 Mm³ de déficit annuel pour l'ensemble de la Région). Ces problématiques auront une acuité plus marquée dans l'avenir du fait notamment du changement climatique et des évolutions démographiques, avec un risque particulièrement fort sur le littoral et sur la partie ouest du territoire régional.

Sur cette dernière, la Région est cosignataire depuis octobre 2018, aux côtés de l'Etat, du Comité de Bassin Adour-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, **de l'Entente pour l'eau** du bassin Adour-Garonne. Cette Entente s'attache à anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau, à favoriser et accompagner les mesures permettant la résilience du territoire, afin de garantir une eau en quantité suffisante pour tous les usages et pour la vie aquatique.

Ces mesures, déclinées sur l'ensemble du territoire régional, s'articulent autour d'un triptyque visant, par ordre de priorité, à :

- **favoriser les économies d'eau** : ce qui concerne tous les usagers de l'eau (collectivités, industriels, exploitants agricoles et particuliers). Ces économies peuvent être faites sur les pratiques et les comportements des usagers, et sur les équipements notamment par une action sur la réduction des fuites sur les réseaux ;
- **optimiser les ressources existantes, et le cas échéant les mailler** : la sécurisation en eau de certains territoires régionaux peut se faire en modifiant les ouvrages hydrauliques déjà présents ou en les interconnectant avec d'autres ouvrages proches (éventuellement hydro-électriques). Plusieurs protocoles ont récemment été définis en ce sens sur le bassin Adour-Garonne (exemple : protocole CACG / SMEAG) ;
- **mobiliser de nouvelles ressources** : dans le cas où les mesures d'économies d'eau et l'optimisation des équipements existants ne suffiraient pas à résorber les déficits quantitatifs, la mobilisation de nouvelles ressources (comme les retenues collinaires) pourra être étudiée en co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire.

En lien avec ses compétences d'aménagement durable du territoire et de développement économique, et du fait de son positionnement hydrographique (le territoire régional recoupe 3 grands bassins hydrographiques et un grand nombre de bassins versants), la Région a un rôle majeur à jouer dans la mobilisation des différents acteurs régionaux, le partage des connaissances et du savoir-faire, et la coordination de leurs actions.

Dans le cadre du **service public régional de l'eau**, elle assurera par ailleurs le portage d'actions ou de projets d'intérêt régional, avec l'idée de favoriser des techniques innovantes aussi bien sur les aspects de mobilisation de nouvelles ressources (réutilisation d'eaux usées traitées, recharge de nappe...) que d'économie, de réduction des pollutions et d'ingénierie sociétale pour apporter un « mix de solutions hydrauliques » aux territoires.

Les concessions constitueront à ce titre un terrain d'expérimentation préférentiel.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

3.2 – Concessions hydrauliques : un patrimoine et des compétences uniques en France

Sur la partie Est de son territoire, la Région s'appuie sur les ouvrages hydrauliques dont elle est propriétaire et gérés par BRL, constituant l'actuel Réseau Hydraulique Régional (RHR). Mobilisant essentiellement des ressources en eaux superficielles renouvelables (issues du Rhône ou de réservoirs de stockage), ce RHR permet de sécuriser les besoins en eau de près de 250 communes de l'Aude, du Gard et de l'Hérault. Le projet d'extension du RHR « Aqua Domitia » permettra de concilier sur ce même secteur la préservation des milieux aquatiques avec les besoins en eau des différentes activités économiques. La finalisation des adducteurs principaux, prévue pour 2021, permettra de transférer l'eau du Rhône vers le biterrois et le narbonnais. Ce grand projet régional favorisera ainsi une adaptation dynamique de ces territoires au changement climatique et évitera la mise en concurrence de leurs activités pour l'accès à l'eau, tout en encourageant les économies d'eau et le respect de la biodiversité.

Sur la partie Ouest de son territoire, la Région a engagé des échanges avec l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine, en vue de préparer le transfert des ouvrages des concessions Neste et rivières de Gascogne, aujourd'hui propriétés de l'Etat et gérées par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne), aux Régions (la Région Nouvelle Aquitaine étant concernée pour une partie limitée du périmètre).

Nb : grâce au canal de la Neste qui réalimente depuis plus d'un siècle les rivières du plateau de Lannemezan, la société CACG a perfectionné, à partir des années 60, ce système hydraulique et déployé des infrastructures qui permettent à la fois l'irrigation, l'alimentation en eau potable des populations, ainsi que la préservation des milieux aquatiques en assurant le maintien des fonctionnalités des rivières, notamment en période sèche.

Etat d'avancement du transfert des concessions Neste

A ce jour, l'Etat est toujours propriétaire des ouvrages concédés à la CACG, dont il a proposé le transfert à la Région Occitanie en février 2018. Les deux Régions Occitanie, ainsi que Nouvelle Aquitaine pour la partie du périmètre qui la concerne, ont fait part à l'Etat de leur intérêt de principe pour cette reprise.

Des groupes de travail ont depuis été mis en place entre l'Etat, la CACG et la Région, et des études techniques et économiques ont été conduites en 2018 et 2019, afin de disposer d'une parfaite connaissance, non seulement des infrastructures hydrauliques et de leur gestionnaire, mais de tous les enjeux de la gouvernance et de la gestion de l'eau sur ce secteur. Ces travaux ont montré tout l'intérêt et le potentiel restant à révéler de ces ouvrages sous concessions.

Cependant, les études ont aussi mis en évidence des faiblesses liées aux ouvrages et à leur potentiel d'exploitation, résultant d'une situation installée depuis de nombreuses années, qui entravent leur fonctionnement et mettent en conséquence en péril leur pérennité. En tant qu'autorité concédante, ces difficultés incombent à l'Etat, auxquelles la Région a par conséquent demandé d'engager préalablement au transfert les mesures correctives indispensables sur les plans réglementaires et économiques, avec l'appui de son concessionnaire la CACG.

Nb : en parallèle de la négociation avec l'Etat relative au transfert des concessions Neste et rivières de Gascogne, la Région (7% du capital de la CACG) a voté lors de la CP de juin dernier une avance en compte courant d'associé au profit de la CACG à hauteur de 2,7 M€, complémentaire à celle de la Région Nouvelle Aquitaine, prévue à hauteur de 1,3 M€, pour accompagner et soutenir le rétablissement de la situation financière de la CACG en vue de sa sauvegarde.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

C'est pourquoi la Région s'est lancée dans un processus de négociation avec l'Etat, afin que le transfert puisse avoir lieu dans de bonnes conditions, garanties de l'avenir, notamment :

- La **clarification et la mise en cohérence de l'ensemble des règlements d'eau** qui sous-tendent le fonctionnement du système hydraulique Neste et rivières de Gascogne. Leur superposition au fil du temps et leur complexité rendent aujourd'hui sa gestion particulièrement complexe et susceptible de faire l'objet de contentieux.
- La **valorisation de l'ensemble des volumes d'eau transitant par les ouvrages**, en prenant en compte la diversité des usages, qu'ils soient préleveurs ou non préleveurs (notamment en lien avec la dilution des effluents d'assainissement en période estivale), de manière à contribuer à pérenniser l'équilibre économique de l'activité liée à la gestion des concessions.
- **L'abandon de la créance de 8 M€ que l'Etat détient envers la CACG.**
- La **garantie du maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement**, par un financement complémentaire à celui déjà prévu dans le cadre du plan de rénovation, à apporter par l'Etat à hauteur de 6 M€ supplémentaires sur les 5 ans à venir.
- La **fusion des contrats de concessions** et l'intégration de l'ensemble des ouvrages à leur périmètre, afin d'assurer une cohérence et une simplification de leur gestion à l'issue du transfert.

Le périmètre des concessions s'étendant pour partie sur la Région Nouvelle Aquitaine, des discussions seront également engagées pour parvenir à une solution optimale pour la gestion inter-régionale de ce patrimoine.

Cet aspect inter-régional souligne l'intérêt de partager les enjeux pour la sauvegarde de ces concessions au sein de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne. Pour la Région Occitanie, repenser le modèle de ces concessions doit nécessairement être associé à une réflexion plus globale sur la gestion de l'eau en Adour-Garonne.

Avec les infrastructures gérées par BRL sur le littoral languedocien et celles gérées par la CACG dans les piémonts pyrénéens, la **Région pourra disposer ainsi d'un système hydraulique structurant qui, associé aux autres équipements existants sur le territoire régional** (ouvrages construits au XXème siècle, ouvrages plus anciens tels que le canal du Midi), participera à la poursuite de son aménagement et de son développement.

L'objectif de la Région est ainsi de garantir l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique et de s'appuyer pour cela sur l'expérience acquise au cours des dernières années dans la gestion responsable d'infrastructures majeures pour le territoire et sur les deux sociétés concessionnaires en place, BRL et la CACG.

A terme, il s'agit de mettre en œuvre en Occitanie un nouveau Réseau Hydraulique Régional (RHR) exemplaire en matière de transition écologique et énergétique, conciliant usages anthropiques de l'eau et préservation de la biodiversité, s'appuyant sur le cœur des métiers des concessionnaires et développant des projets innovants (en lien avec les énergies renouvelables par exemple), assurant les besoins actuels et préparant les réponses aux enjeux d'avenir.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

3.3 – Un partenariat stratégique entre la Région, BRL et la CACG

Afin de poser les bases de la construction de ce futur grand RHR, formé aujourd'hui par le patrimoine concédé à la société BRL et élargi à l'issue du transfert au patrimoine concédé à la société CACG, il convient d'initier dès à présent les échanges entre BRL et la CACG dans l'objectif d'une intégration optimale des infrastructures de la Neste et des rivières de Gascogne au sein du RHR. A cette fin, je vous propose la signature d'un **protocole tripartite entre la Région Occitanie et les deux grandes sociétés concessionnaires**.

Les objectifs de ce partenariat seront les suivants :

- Appréhender les enjeux différenciés des deux bassins versants Rhône-Méditerranée et Garonne-Atlantique en mobilisant les deux sociétés spécialisées en soutien à l'action de la Région dans le domaine de l'eau, pour que ces infrastructures régionales fournissent des services optimisés.
- Favoriser l'émergence d'un véritable projet stratégique pour l'Occitanie, partagé par l'ensemble des acteurs et support de l'action de la Région en faveur d'une gestion solidaire et durable des ressources en eau, en relation avec les enjeux de « l'éco-citoyenneté de l'eau ».
- A cet effet, la mise en œuvre du protocole s'appuiera sur des instances de concertation et de participation permettant de rassembler l'ensemble des acteurs. Ces instances pourront être issues de la Commission Neste pour la CACG et de l'Instance de concertation Aqua Domitia pour BRL et être étendues ou complétées par des dispositifs favorisant l'appropriation des enjeux de l'eau et la mobilisation des citoyens, les associant à des opérations concrètes valorisant notamment la sécurisation de l'accès à l'eau grâce au Réseau Hydraulique Régional.
- Mettre en œuvre des outils d'optimisation et de valorisation des bonnes pratiques, de pilotage et d'évaluation destinés à favoriser la construction d'un Réseau Hydraulique Régional vitrine de la gestion durable de l'eau en Occitanie et support d'excellence et d'expérimentation au service de la Région.
- Déployer une gestion sécurisée et durable des aménagements, ciblée en fonction des priorités spécifiques de ces deux bassins.
- Identifier et réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux besoins en eau influencés par le dérèglement climatique, spécifiques à chaque bassin

Par sa nature et ses ambitions, ce protocole a vocation à s'inscrire dans le cadre du Plan de relance et du Plan de Transformation et de Développement (Green New Deal Occitanie), engagés par la Région et visant à construire un nouveau modèle de développement sur le territoire régional, auxquels participeront pleinement les Sociétés d'Aménagement Régional (SAR) BRL et la CACG.

Il est décidé :

- **de demander à la Présidente de négocier avec l'Etat les modalités de transfert à la Région des ouvrages liés aux concessions Neste et rivières de Gascogne sur le périmètre d'Occitanie ;**
- **de donner mandat à la Présidente pour finaliser le protocole de partenariat entre la Région, BRL et la CACG pour la mise en œuvre d'une gestion durable de l'eau sur le territoire du Réseau Hydraulique Régional d'Occitanie, dont le projet est joint en annexe N°4 à la présente délibération ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer le protocole de partenariat susmentionné.**



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

4 – Axe 2 : Intensifier le développement des actions préventives pour faire face aux inondations

La région Occitanie a de tout temps été marquée par les catastrophes naturelles, notamment les inondations fluviales, les épisodes de pluies intenses et les risques littoraux. Les effets conjugués du changement climatique et de l'augmentation démographique tendent à augmenter les risques. Ils jouent sur l'aléa tout d'abord ; les épisodes de précipitations intenses ont tendance à devenir plus fréquents et plus intenses. L'exposition augmente également avec une artificialisation des terrains autrefois naturels ou agricoles, des constructions dans des zones à risque actuels ou futurs.

Face à cette augmentation des risques, la Région, dans le cadre d'Occitanie 2040, vise à éviter de créer de nouveaux risques, en imposant une prise en compte poussée des aléas naturels dans les documents d'urbanisme. Occitanie 2040 demande aussi la définition des mesures d'atténuation et d'adaptation afin d'améliorer la résilience des territoires.

La Région accompagne ainsi les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui permettent de réaliser, dans une approche globale, des travaux de protection (digues, bassins de rétention), mais également de développer :

- des actions de sensibilisation destinées à améliorer la conscience des risques ;
- des outils de prévision et d'anticipation, qui s'avèrent souvent capitaux compte tenu de la violence et la rapidité des crues et des inondations que nous subissons ;
- des outils de gestion de crise, qui permettent de limiter les drames humains et les dommages lors des catastrophes ;
- des programmes de travaux de réduction de la vulnérabilité dans les infrastructures publiques, l'habitat et les activités économiques (via l'optimisation du ressuyage des terres agricoles par exemple).

Les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées s'étaient fortement impliquées dans le domaine des inondations. Début 2016, il existait déjà 16 PAPI couvrant 27 000 km² et 1 850 communes en Occitanie. Nous avons amplifié nos engagements avec les acteurs de la prévention et de la réduction des inondations. Ainsi, nous comptons aujourd'hui 23 PAPI qui couvrent 38 000 km² et plus de 2 400 communes. Ces programmes prévoient plus de 300 millions d'euros d'actions destinées à réduire durablement les risques sur nos territoires dans les années à venir.

Il nous faut poursuivre cet effort, de manière à ce que de tels programmes couvrent les principaux territoires impactés par les inondations en Occitanie. Ainsi plusieurs nouveaux PAPI sont en cours d'élaboration, en partenariat avec la Région, dans les secteurs de Toulouse ou de Montauban par exemple. Tous ces efforts doivent permettre.

Toutefois, l'intensité des événements climatiques ne permet pas d'espérer un risque zéro ; des dégâts seront toujours à déplorer et la Région, dans ces cas extrêmes, se doit de participer aux côtés de la solidarité nationale à la reconstruction par l'intermédiaire de son fonds de solidarité « Catastrophes Naturelles ». Mais, cette reconstruction ne doit pas se faire simplement, en recherchant uniquement une réparation à l'identique. Elle doit intégrer la diminution de la vulnérabilité. La Région y est particulièrement attentive et intervient en ce sens auprès des collectivités.

La reconstruction doit également se faire en veillant à optimiser les retombées pour nos territoires.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Cette logique a été mise en œuvre dans le cadre des réparations post-tempête Gloria dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales début 2020, face à l'envahissement des plages par des bois flottés. Une approche nouvelle a été proposée par la Région dans le cadre du Plan Littoral 21. L'objectif a été la mise en œuvre du ramassage des bois flottés et leur recyclage dans une démarche d'économie circulaire avant le démarrage de la saison estivale. Le broyat des bois flottés peut être utilisé à différentes fins, à savoir :

- la restauration et la reconstitution de certains massifs dunaires dans le cadre de la lutte contre l'érosion du trait de côte ;
- la matérialisation et la constitution de cheminements inter-dunaires pour les piétons ;
- l'utilisation de paillage dans des espaces publics spécifiques (exemple cimetières) en substitution de l'utilisation de produits phytosanitaires (approche zéro phyto).

Un travail d'accompagnement des collectivités et de mise en œuvre du plan de gestion des bois flottés Plan Littoral 21, d'un montant de 86 970 € HT sera réalisé par l'EID qui a édité en 2019 un guide « gestion des bois flottés » à destination des gestionnaires de plage (financé par la Région, les Départements des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault et l'ADEME).

5 - Axe 3 : Miser davantage sur les Solutions fondées sur la Nature pour la gestion de nos milieux aquatiques régionaux

Avec 74 000 km de cours d'eau, près de 35 500 zones humides et 40 000 ha de lagunes méditerranéennes, la région Occitanie a la chance de bénéficier de milieux aquatiques nombreux, variés et pour certains remarquables en termes de biodiversité.

Le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques est essentiel pour le territoire régional: il contribue à améliorer la qualité de l'eau, se protéger contre les crues, faciliter l'adaptation de ces milieux et celle de la région au changement climatique, abriter une biodiversité inféodée. Ces infrastructures naturelles permettent également de soutenir le développement économique, de renforcer le lien social et la qualité du cadre de vie des citoyens.

Or ce patrimoine naturel remarquable subit des pressions importantes, parmi lesquelles l'artificialisation des écosystèmes, les changements climatiques et l'ampleur des sollicitations liées à certains usages. Aujourd'hui, 54% des masses d'eau d'Occitanie ne sont pas en bon état écologique. Cette dégradation remet en cause le bon fonctionnement des milieux aquatiques, leur capacité à rendre des services et leur pérennité pour les générations futures.

Dans ce contexte, et dans le cadre des compétences régionales en matière d'aménagement durable des territoires et de développement économique, la Région Occitanie accompagne déjà des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, notamment dans le cadre de son Plan d'Intervention régional pour l'Eau.

Mais il paraît opportun de renforcer notre investissement sur ce sujet, en accentuant notamment nos aides en faveur des zones humides, pour lesquelles il est désormais reconnu qu'1 ha de terre laissée humide présente les mêmes services que 10 000€ investis dans un barrage réservoir tant en matière de gestion de la ressource en eau que de prévention des inondations.

Ainsi, il sera décidé de conforter l'accompagnement de la Région (via des aides régionales et/ou européennes) pour les cellules d'assistance technique aux zones humides et les acteurs régionaux intervenant en faveur de ces milieux.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

6 – Axe 4 : Agir en faveur de la gestion intégrée de l'eau pour et avec les citoyens d'Occitanie

L'ensemble des axes de mise en œuvre de la priorité régionale sur l'eau en 2020 s'accompagnera d'actions en lien avec et à destination des citoyens. Compte tenu de l'attractivité de notre territoire, la sensibilisation aux enjeux de l'eau, d'autant plus auprès des nouveaux habitants, est particulièrement cruciale : qu'il s'agisse de diffuser la culture du risque inondation, de sensibiliser aux économies d'eau, ou encore à la préservation des zones humides, chacun a un rôle à jouer, habitants, élus, aménageurs...

C'est pourquoi une stratégie d'association et de mobilisation des citoyens (s'appuyant notamment sur les instances de concertation présentes sur les 2 concessions) viendra appuyer les démarches mises en œuvre. Elle permettra d'impliquer les citoyens dans des opérations concrètes menées par la Région dans le domaine de l'eau pour lutter contre les effets du changement climatique et favoriser la résilience du territoire, ainsi que de faire connaître notamment les infrastructures du RHR sécurisant l'accès à l'eau en Occitanie.

Dans cet objectif, il est proposé de définir sur les prochains mois une série d'événements permettant de mettre en avant les enjeux de gestion de l'eau en Région, sur les trois volets du Plan d'intervention régional pour l'eau (ressource, milieux aquatiques, inondations), avec notamment :

- le **budget participatif « Ma solution pour le climat »**, dont une première session a recueilli près de 400 propositions, dont 97 présentées au vote (38 452 votes) pour 42 projets retenus au final. Une seconde session de vote est prévue en fin d'année 2020. Une importante communication sera réalisée lors des différentes phases de ce budget participatif (votes, annonces des projets lauréats, ...) ;
- une exposition itinérante sillonnant, à partir de septembre 2020, différentes « Maisons de ma Région » afin de valoriser les photos lauréates du **concours photo « Regards Croisés sur l'eau »**, lancé en début d'année (près de 800 photos déposées, et plus de 5000 votes exprimés). Des panneaux pédagogiques sur les enjeux de l'eau en Région et la distribution de kits hydro-économiques (réducteurs de débit) seront associés à cette exposition ;
- les **remises des prix zéro phyto** pour les campings et les collectivités (septembre 2020) engagés dans des démarches de réduction de l'usage de produits phytosanitaires ;
- le **salon Cycl'eau**, prévu les 4 et 5 novembre 2020 à Toulouse, lors duquel des interventions destinées à promouvoir la politique de gestion de l'eau menée par la Région sont prévues. Au-delà, ce salon participera activement à la relance de la filière eau puisqu'il permettra des échanges entre les maîtres d'ouvrages régionaux (notamment des élus de collectivités) avec les entreprises régionales intervenant sur le petit et le grand cycle de l'eau.

Ainsi, en 2020 la Région renforce sa politique d'intervention pour la gestion durable de l'eau en Occitanie et, grâce à l'appui des opérateurs régionaux BRL et CACG, mobilise ses partenaires et les citoyens autour d'actions concrètes, économes en eau et qui équilibrent la préservation des milieux naturels et la gestion de tous les usages.

Cet appui se fera au travers des aides apportées par la Région, des aides européennes (PO FEDER 2021/2027), mais aussi le cas échéant par la mise en place de critères de conditionnalités de ces aides.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Ces actions bénéficieront d'un écosystème d'innovation de premier plan, avec notamment un potentiel de recherche exceptionnel en Occitanie (Universités, grandes écoles, organismes de recherche) et des entreprises dynamiques regroupées au sein du Pôle de compétitivité France Water Team (siège à Montpellier). L'association de ces acteurs aux projets d'aménagements hydrauliques du territoire régional permettra de faire de l'Occitanie un terrain d'expérimentation de l'adaptation et de la résilience climatique.

II.3 – Accélération du Plan Arbre et Carbone vivant

La Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) votée en Assemblée plénière de mars 2020 a pour ambition de « replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie ». L'équilibre et la richesse de la biodiversité sont en effet des facteurs clés pour la résilience du territoire dans le contexte de crise climatique. Les solutions fondées sur la nature représentent une vraie possibilité pour atteindre la neutralité carbone et améliorer la résilience des territoires.

Le Plan Arbre et carbone vivant constitue un des engagements forts de la Région Occitanie pour prendre sa part dans la mise en œuvre de la SrB, notamment en préservant les forêts naturelles patrimoniales et en restaurant la trame arborée hors forêt. La protection des vieilles forêts, en est l'une des actions phares. Les vieilles forêts sont des réservoirs irremplaçables de biodiversité, de carbone et protègent la ressource en eau. L'étude et la préservation de ces écosystèmes en bon état, résilients face au changement climatique, peut nous apporter des solutions d'adaptation durables.

Classement de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Massif de Montious

La loi "Démocratie de proximité" du 27 février 2002 a transféré aux régions la compétence en matière de création et de gestion des Réserves Naturelles Régionales dans l'objectif de renforcer la protection des sites naturels remarquables. Le décret d'application du 18 mai 2005 a fixé les conditions dans lesquelles s'exerce cette nouvelle compétence.

La Région est donc autorité compétente pour le classement, la réglementation et l'organisation de la gestion des RNR existantes ou à créer sur son territoire.

Les réserves naturelles apportent une protection réglementaire à des espaces présentant une biodiversité exceptionnelle.

13 Réserves Naturelles Régionales (RNR) ont ainsi été créées en Occitanie par délibération du Conseil Régional depuis 2005. Elles protègent 11 547 hectares de patrimoine naturel représentatifs des enjeux écologiques du territoire régional. Ces réserves ont pour vocation de préserver ces cœurs de biodiversité pour les générations futures et d'en permettre l'accès et la découverte par un large public.

Sur chacune de ces réserves, la Région a désigné un ou plusieurs gestionnaires, qui mettent en œuvre le plan de gestion validé par le Conseil Régional. Les interventions de la Région financent les actions de mise en œuvre de ces plans de gestion.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de cette compétence contribue à assurer la réalisation des engagements pris dans le cadre du Plan Arbre et carbone vivant et de la Stratégie régionale pour la Biodiversité, adoptés en Assemblée Plénière, respectivement les 19 décembre 2019 et 5 mars 2020.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Le projet de Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious

Situé dans les Hautes-Pyrénées, dans la vallée du Louron, le projet de réserve naturelle régionale du Massif du Montious est constitué de 739 hectares de vieilles forêts, landes et zones humides remarquables d'altitude. Le site, identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale, s'étage de 1 590 à 2 171 mètres d'altitude. Le principal intérêt du site réside dans la présence d'une vieille forêt pyrénéenne ayant un très fort enjeu patrimonial, d'un lac et des communautés végétales associées.

Le site du Massif du Montious est la propriété de la Commune de Bordères-Louron, qui bénéficie de l'appui technique de l'association Nature En Occitanie sur les aspects biodiversité et gestion d'espaces naturels, depuis l'émergence du projet en 2014.

Le site présente un échantillon remarquable de la diversité géologique, biologique et paysagère des Pyrénées centrales. Du fait de l'étagement altitudinal, de la diversité des expositions et des substrats rocheux, de la présence de torrents, de replats humides et d'un lac d'altitude, les milieux sont diversifiés et permettent de constituer un paysage riche avec habitats rocheux, pelouses, landes, forêts diverses, tourbières, milieux aquatiques. La sapinière domine et est dans un bon état de conservation, avec un fort niveau de maturité, ce qui en fait une des plus remarquables des Pyrénées. Le site comporte également une zone assez importante de Pin à crochets, essence rare dans le secteur.

La contribution du projet de Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious à la Stratégie régionale pour la Biodiversité

La création de la RNR du Massif du Montious permet de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité et de concrétiser une action phare du Plan Arbre et carbone vivant : la protection d'un territoire de vieille forêt, identifié comme réservoir de biodiversité.

Les vieilles forêts représentent à peine plus de 2% de la surface boisée des Pyrénées. Considérées comme des sites majeurs de la trame forestière pyrénéenne, les vieilles forêts, et notamment la vieille sapinière de Bordères-Louron, présentent de forts enjeux de conservation au regard de la biodiversité qu'elles hébergent et de leur faible représentativité régionale.

La création de la RNR du Massif du Montious permet de préserver :

- une vieille forêt pyrénéenne, milieu remarquable de montagne non encore couvert par le réseau actuel de RNR, malgré un enjeu notable pour l'Occitanie ;
- un lac et les communautés végétales associées, dont le Potamot à feuilles de graminées ;
- des habitats naturels à fort enjeux : tourbières, falaises froides, landes d'altitude ;
- des espèces remarquables de montagne : le Grand Tétrás (sur les deux tiers du site), le Desman des Pyrénées, la Chouette de Tengmalm, la Perdrix grise, le Gypaète barbu, le Murin d'Alcathoe... ;
- une flore et une fonge remarquables : Listère cordée, Drosera à feuille ronde, Ramondie des Pyrénées... ;
- un site géologique d'importance : massif annulaire de granitoïdes, de valeur internationale à la vue de ses particularités géologiques, récemment proposé comme site d'intérêt national dans le cadre de l'inventaire régional du patrimoine géologique ;
- des zones humides de tête de bassin versant ;



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

- un site renforçant le maillage est-ouest d'espaces protégés pyrénéens, dans une continuité avec les RNR des Hautes-Pyrénées (Aulon et Pibeste-Aoulhet), de l'Ariège (Saint-Barthélémy), et les réserves naturelles des Pyrénées-Orientales (dont la RNR de Nyer) ;
- un territoire refuge en altitude afin d'offrir aux espèces une zone préservée pour faciliter leur adaptation au changement climatique.

Les enjeux identifiés sur le territoire du Massif du Montious et les objectifs de gestion prévus

Les objectifs de gestion doivent permettre la conservation d'un riche patrimoine naturel, tout en le faisant découvrir au grand public. Les objectifs proposés sont les suivants :

- Maintenir la qualité des paysages et le caractère sauvage et naturel du site.
- Maintenir le rôle de réservoir de biodiversité du site identifié par le Schéma Régional de Cohérence Écologique.
- Faire de ce site un territoire privilégié d'études scientifiques pour la gestion des habitats naturels et de la biodiversité, notamment face aux changements climatiques.
- Préserver les espaces naturels et les cortèges d'espèces associés :
 - o Préserver et restaurer ou laisser en libre évolution les habitats naturels (vieille sapinière, tourbières, clairières, falaises froides...).
 - o Conserver et restaurer la biodiversité et notamment les espèces remarquables.
 - o Participer à la restauration du rôle de corridor écologique de la vallée du Louron et plus généralement la continuité écologique entre la chaîne pyrénéenne et son piémont.
- Gérer de manière durable les ressources naturelles :
 - o Développer les partenariats et accompagner les pratiques de la pêche, de la chasse et du pastoralisme pour une bonne intégration des enjeux naturels du site.
 - o Concilier une bonne gestion des ressources naturelles et le pâturage par la faune domestique et sauvage.
 - o Accompagner une activité forestière durable en accord avec les documents de gestion forestière en vigueur, et en conservant les secteurs de vieilles forêts avec un principe de libre évolution.
- Améliorer les connaissances sur les milieux naturels, les espèces, la fonctionnalité écologique, et la géologie du site.
- Organiser la gestion de la fréquentation du public de manière durable et la concilier avec les intérêts écologiques.
- Mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel du territoire, et valoriser les potentiels pédagogiques de découverte de la nature, d'éducation à l'environnement et de développement durable dans le respect de la naturalité du site.
- Développer une gouvernance partagée afin d'assurer une gestion durable et multi-partenariale en associant les habitants de la commune, les collectivités et les partenaires locaux dans la gestion du territoire.

Le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Bordères-Louron et le plan de gestion de la réserve naturelle devront être cohérents et élaborés dans un esprit d'étroite concertation.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

L'instruction de la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale

En 2015, la Région a engagé son soutien à la commune de Bordères-Louron pour l'émergence de ce projet de RNR.

La Commune de Bordères-Louron a officiellement saisi la Région le 15 octobre 2018 pour le classement en RNR de 739 hectares de foncier communal afin d'assurer la préservation de vieilles forêts, de landes et de zones humides remarquables d'altitude.

La Région a engagé en octobre 2019 la procédure de création d'une Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious, conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Le projet de RNR a reçu les avis favorables du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de la Communauté de Communes Aure Louron. Aucune objection n'a été mentionnée lors des consultations institutionnelle et publique menées par la Région.

La qualité de ce projet est soulignée par le CSRPN d'Occitanie : « La Commune de Bordères-Louron s'est fortement investie dans le projet et a noué un partenariat riche avec l'association Nature en Occitanie. Les forts enjeux naturalistes, géologiques et la qualité du portage local, font du projet de réserve du Massif du Montious un excellent projet de réserve naturelle régionale au centre des Pyrénées. »

La création de cette RNR portera ainsi à 14 le nombre de RNR en Occitanie pour une superficie préservée de 12 286 hectares.

La création de la RNR permettra l'existence d'une réglementation adaptée sur ce territoire. Elle a été élaborée en concertation au niveau local et a été approuvée par le propriétaire. Son objectif est d'assurer la préservation du patrimoine naturel de la RNR en encadrant, interdisant ou limitant certains usages.

Ainsi dans la RNR, deux zones complémentaires ont été définies :

- la zone centrale, dénommée « zone de protection renforcée », a vocation à être une zone de quiétude. Elle concentre les enjeux naturalistes et correspond à la zone la moins fréquentée par le public et la plus sensible au dérangement.
- la zone de bordure, dénommée « zone de protection », a vocation à accueillir, informer et sensibiliser le public. Elle comprend les secteurs périphériques, dont le lac, sur lesquels les enjeux naturalistes sont moins prégnants et où la fréquentation du public est la plus importante.

La procédure de désignation des gestionnaires de RNR

L'article R.332-42 du Code de l'environnement prévoit que « *Le président du conseil régional désigne, parmi les personnes mentionnées à l'article L.332-8, un gestionnaire avec lequel il passe une convention* ».

La désignation d'un gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale relève donc de la compétence de la Présidente de la Région. Par correspondance du 15 octobre 2018, la Région a reçu la candidature commune de la Commune de Bordères-Louron et de l'Association Nature En Occitanie, pour assurer la co-gestion de la RNR du Massif du Montious.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

La candidature de la Commune de Bordères-Louron repose sur un investissement ancien sur le projet. Elle en est à l'origine. La Commune de Bordères-Louron est soutenue sur le volet conservation et gestion du patrimoine naturel par l'Association Nature En Occitanie, dans le cadre d'un partenariat qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, matérialisé au travers d'une convention cadre de partenariat. Au regard des compétences et moyens de la Commune de Bordères-Louron et de l'Association Nature En Occitanie (déjà gestionnaire de la RNR Confluence Garonne-Ariège), présentés dans leur dossier de candidature, les deux candidats à la co-gestion présentent les qualités attendues pour assurer la préparation et la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR, la surveillance du territoire, l'animation et l'accueil du public.

Au regard de ces éléments, suite à la création de la RNR, la Présidente de la Région prendra prochainement un arrêté qui désignera la Commune de Bordères-Louron et l'Association Nature En Occitanie co-gestionnaires de la RNR du Massif du Montious. Une convention de gestion précisant leurs missions sera ensuite signée entre la Région et les co-gestionnaires.

Il est décidé que :

- **le classement de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious est approuvé ;**
- **la réglementation de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Montious définissant le périmètre de la Réserve, la durée du classement, les mesures de protection applicables, les modalités de sa gestion et de contrôle des prescriptions, présentée en annexe N°5 est approuvée.**

II.4 – Reconquérir des friches en Occitanie

Vous avez approuvé lors de la Commission Permanente du 16 février 2018 un protocole de partenariat liant pour 4 ans 10 partenaires (Région, Etat, ADEME, BRGM, EPF d'Occitanie, Banque des territoires, URCAUE et 3 Agences d'Urbanisme) dans un programme régional de « reconquête des friches ».

Vous avez à la même occasion approuvé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié afin d'identifier des projets concrets en région, de sélectionner ceux jugés prioritaires et de les accompagner de bout en bout en mobilisant les moyens propres de chacun des partenaires, afin de définir les modalités d'intervention appropriées dans le cadre d'un déploiement généralisé.

Après 4 sessions de cet AMI, vous avez désigné 50 lauréats (sur 64 candidatures), qui sont actuellement suivis et accompagnés par la Région (800k€ d'aides déjà mobilisées, des dossiers en cours d'instruction) et ses partenaires. Comme l'illustre la carte en annexe N° 6, ils se répartissent sur les 13 départements de la région Occitanie et concernent une variété importante de friches et de projets.

Compte tenu de ce bilan, mais aussi de l'importance de résorber les friches dans notre région, je vous propose d'amplifier ce programme, en lançant notamment un **appel à projets « nouvelle génération »** qui sera mené avec les mêmes partenaires.

L'approche souple et la posture résolument accompagnatrice de la démarche initiée en 2018 seront conservées, tout **en apportant des précisions** sur la sélection des projets et leur accompagnement par les partenaires du programme.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Les projets retenus feront l'objet d'un **ciblage amélioré**, en se concentrant sur ceux qui nécessitent d'être accompagnés collectivement compte tenu de leur complexité et de la nature structurante pour le territoire d'implantation, et **à condition qu'il existe une réelle intention d'avancer au niveau local**.

L'appel à projets que je vous propose définit ainsi des objectifs ambitieux, permettant de contribuer aux deux grands axes d'Occitanie 2040, le rééquilibrage territorial et le nouveau modèle de développement.

Certains projets pourront notamment être aménagés pour la **relocalisation d'activités stratégiques**, en lien avec notre Plan de relance pour l'emploi et notre Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal, ou pour servir de lieux d'accueil provisoire en cas d'urgence sanitaire ou de besoin impératif du territoire (dû à des événements climatiques par exemple). D'autres friches seront au contraire « effacées » pour accueillir des **projets de renaturation**, améliorant les paysages et propices à la biodiversité.

Les projets retenus bénéficieront d'un **accompagnement sur mesure et de bout en bout**, en s'appuyant sur les multiples compétences et niveaux d'intervention des partenaires du programme.

Outre son rôle de coordinateur général, la Région pourra ainsi mobiliser ses **dispositifs financiers** (dont celui dédié aux friches que vous avez approuvé lors de la Commission Permanente du 3 avril 2020) et **faire appel à ses agences**, en particulier l'ARAC, l'AREC et AD'OCC.

Tous les partenaires seront en appui technique et méthodologiques. Plus précisément, certains se mobiliseront en accompagnement en ingénierie (le BRGM, les CAUE et les Agences d'Urbanisme notamment), en portage foncier (l'EPF d'Occitanie), en moyens financiers selon leur modalité propres (l'Etat, l'ADEME, l'EPF), voire en tant qu'investisseur (la Banque des Territoires).

En s'appuyant sur les retours d'expérience des AMI précédents et de cet appel à projets, la Région et ses partenaires travailleront par ailleurs sur l'animation générale du dispositif, sur la mise en valeur et la diffusion des bonnes pratiques et sur la mobilisation d'acteurs pouvant apporter des solutions alternatives pour le devenir de ces friches (au travers d'ateliers avec les acteurs de la recherche et de l'innovation territoriale par exemple).

Au final, ce programme « reconquête des friches en Occitanie » **s'inscrit pleinement dans la dynamique du Plan de relance, de Transformation et de Développement – Green New Deal**, permettant l'émergence de projets structurants sur les territoires, favorisant l'économie du foncier et l'innovation, associant les forces vives locales à la définition des projets, avec à la clé un gain d'attractivité ou d'inclusion pour les territoires et occasionnant la création d'emplois.

Seront évalués sur la durée du programme :

- le nombre de projets déposés ;
- le nombre de projets lauréats ;
- le montant financé par la Région.
-

Il est décidé d'approuver le règlement de l'appel à projets « reconquête des friches en Occitanie, ci-annexé en annexe N° 6.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

III – LA REGION ORGANISE UNE DEMARCHE AMBITIEUSE ET EXEMPLAIRE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La Région a joué un rôle majeur dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, qui se mue en crise sociale et économique. Le Plan de Transformation et de Développement (Green New Deal régional) en cours de construction invite à repenser le modèle de société que nous devons construire, en Région, en France et en Europe, dans un avenir proche. La Région a des capacités à faire et impulser à son échelle un nouveau modèle de développement.

En cohérence avec la politique en faveur de la démocratie participative déployée depuis 2016, la Région souhaite associer les citoyen·ne·s d'Occitanie à la construction de ce plan. La collectivité démontre une fois de plus son ambition « Région Citoyenne », en impliquant les habitant·e·s aux décisions régionales. Plus de 35 concertations ont été menées sur des thématiques régionales majeures comme les transports et l'intermodalité, l'économie, la formation, l'alimentation. Depuis 2018, la collectivité propose sur son site internet participatif laregioncitoyenne.fr, des outils indispensables pour la vie démocratique de la Région : votation d'initiative citoyenne, interpellation de l'assemblée plénière, commissions citoyennes, budgets participatifs thématiques. En parallèle, les élu·e·s et les agents interviennent sur le terrain, comme lors de la démarche inédite d'écoute citoyenne à l'été 2019 pour l'opération « La Région est à vous ».

En tirant les enseignements des expériences menées ces dernières années par la collectivité, en se fondant sur les conseils de chercheur·e·s et de praticien·ne·s de la concertation et de la participation, la Région Occitanie prévoit de réunir une convention citoyenne régionale dès septembre 2020.

Bâtie en s'inspirant de la Convention nationale Citoyenne pour le Climat, dont les travaux se sont achevés le 21 juin dernier, la convention citoyenne régionale offre une forme pertinente et exemplaire pour impliquer les citoyen·ne·s à la réflexion menée sur la transformation et le développement des territoires de la région dans les prochaines années.

Une convention régionale citoyenne pour participer à la construction du Plan régional de transformation et de développement

La convention, animée avec l'appui d'un prestataire, mettra en avant le vécu des citoyen·ne·s, les impacts souhaités et attendus sur le quotidien des habitant·e·s d'Occitanie, et apporter une mise en perspective des mesures envisagées par un ancrage dans le réel.

Le travail de la convention s'effectuera à partir d'un mandat donné par la Région. Les membres de la convention approfondiront les sujets de leur choix, dans le cadre des compétences régionales.

Les membres de la convention pourront échanger librement, dans la pluralité de leurs opinions. Leurs échanges seront enrichis par des réflexions et apports externes, issus d'échanges avec des expert·e·s selon les besoins. Si les membres de la convention le souhaitent, des participant·e·s aux instances consultatives régionales (CESER ; Conseil Régional des Jeunes ; Assemblée des Territoires ; Parlement de la Mer ; Parlement de la Montagne), seront présent·e·s et entendu·e·s. Les citoyen·ne·s pourront également bénéficier, autant que de besoin, tout au long des sessions, d'un groupe technique d'appui, réunissant des agents des services administratifs de la Région qualifiés sur des expertises techniques.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Une convention citoyenne régionale représentative de la diversité de l'Occitanie

La convention citoyenne régionale sera composée d'une centaine de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort, représentant la diversité de la population et des territoires d'Occitanie.

Les citoyen·ne·s seront contacté·e·s par un institut spécialisé selon une méthode certifiée garantissant un échantillon représentatif de la population régionale. Ils devront être majeur·e·s, ne pas disposer de mandat électif et habiter principalement en Occitanie. La représentativité du panel portera sur les critères de genre, d'âge, de lieu de résidence, de niveau d'étude et de catégories socio-professionnelles. Une attention particulière sera portée pour l'inclusion de tous les publics.

Les membres de la convention étant amenés à accomplir une mission précise, ponctuelle et déterminée, ils feront l'objet d'une indemnisation au titre de vacations quotidiennes par session de travail plénière dont le montant sera fixé par référence à l'indemnité de session des jurés d'assises. Il est également proposé de rembourser les frais de déplacements aux citoyen·ne·s, membres de la convention, sur la base des textes en vigueur applicables au titre de mission pour les personnels des collectivités territoriales.

La convention se réunira sur deux sessions de trois jours en fin de semaine au mois de septembre puis sur une journée conclusive, pendant laquelle seront actées les propositions.

Une votation régionale, sera organisée à l'issue des travaux de la convention, ouverte à tous les habitant·e·s de l'Occitanie, en octobre et novembre, selon un calendrier permettant à son résultat d'être présenté lors d'une l'Assemblée Plénière en fin d'année 2020.

Une régulation ouverte et transparente

La convention citoyenne et la votation régionales seront suivies par trois garant·e·s (désigné·e·s par la Présidente de la Région, le Bureau de l'Assemblée et la Commission nationale du Débat public), afin d'assurer pour les participant·e·s, le Conseil Régional et la population d'Occitanie que les démarches sont en accord avec les principes de la démocratie participative. Ces garant·e·s seront consulté·e·s sur le dispositif d'ensemble et produiront des avis publics à l'issue de chaque session. Ils pourront en outre être saisi·e·s par les membres de la convention.

Un comité de pilotage ouvert assurera le bon déroulement de la convention citoyenne et les conditions de réussite de la votation selon une composition prévue comme suit : les trois garant·e·s, trois personnalités qualifiées dans le champ de la démocratie participative, trois membres de la convention (tiré·e·s au sort à chaque réunion) et trois agents des services généraux de la Région.

La convention sera ouverte à la presse et aux élu·e·s de la Région, en qualité d'observateurs, et dans un souci de transparence. Les temps forts de la convention, comme les auditions, pourront être disponibles en ligne, tout en conservant des temps à huis-clos pour certains débats au sein de la convention, en respectant la protection de la vie privée pour les membres qui en font la demande.

Une votation pour un changement d'échelle

A l'issue de la convention citoyenne régionale pour l'Occitanie, la Région prendra l'initiative d'une votation régionale au sens de l'article 19 de la charte régionale de la citoyenneté active, qui sera issue des propositions de la convention citoyenne, après consultation du Bureau de l'Assemblée et décision en conférence des président·e·s de groupes ou commission permanente.



Assemblée Plénière du 16 juillet 2020

Délibération N° 2020/AP-JUILL/02

Le Plan de transformation et de Développement de la Région Occitanie tiendra compte des résultats de la votation.

Calendrier prévisionnel de la convention citoyenne régionale et de la votation

16 juillet – Assemblée plénière : Lancement de la convention et désignation des garants

Mi-juillet à mi-Août : Composition du collège des citoyens tirés au sort

Septembre : Deux sessions de trois jours de la convention citoyenne

Début octobre : Session de clôture

Octobre-novembre : Votation à l'initiative du Conseil Régional

Pour assurer la mise en œuvre de ce projet, les crédits seront imputés sur le programme P832 – Opération P832O002, enveloppe P832E18, Natana 2320 - 930/0202/611, suite à leur affectation en décision modificative n°1 du 16/07/2020.

Il est décidé :

- **d'installer une convention citoyenne pour l'Occitanie d'une centaine de citoyens réuni-e-s pour mener des travaux en septembre 2020 contribuant au Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal ;**
- **d'indemniser les membres de la convention citoyenne au titre de vacations quotidiennes dont le montant sera fixé par référence à l'indemnité de session des jurés d'assises et de rembourser leurs frais de déplacement, sur la base des textes en vigueur applicables au titre de mission pour les personnels des collectivités territoriales ;**
- **d'acter le principe d'une votation d'initiative régionale qui sera organisée à l'issue des travaux de la convention afin d'impliquer les habitants à l'échelle de tout le territoire d'Occitanie sur le Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal.**

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 17 juillet 2020
- Date d'affichage légal : 17 juillet 2020

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA